DEFENSE DES TERRES MUSULMANES

Biographie du Sheikh Abdullah ‘Azzam (shahid)

Abdullah Yusuf ‘Azzam est né en 1941 à Selat Al Harithia, un village au Nord de la Palestine dans le district de Genine. Le nom de son père était Mustafa Azzam, il mourut un an après que son fils soit assassiné. Sa mère s’appelait Zakia Saleh, elle mourut avant que le Cheikh ne soit tué et fut enterrée dans le camp de Pabi. La famille ‘Azzam est une famille très connue, un de ses membres étant Cheikh Abdullah ‘Azzam, remarquable alors qu’il était encore un enfant, et qui commença très jeune à faire la da’wah. Il montrait déjà des signes de l’excellence et fut reconnu par ses professeurs dès l’école élémentaire. Ses pairs le connaissaient comme un enfant pieux. Depuis qu’il était petit garçon, il était connu pour sa détermination et ses sérieuses dispositions. Avant qu’il ne soit en âge de le faire, il rejoignit la Muslim Brotherhood.

Cheikh Abdullah ‘Azzam reçut son éducation élémentaire et secondaire dans son village puis continua ses études au collège agricole de Khadorri où il obtint un diplôme. Bien qu’il était le plus jeune, il était le plus brillant et le plus assidu. Après avoir obtenu sa licence au collège de Khadorri, il travailla comme professeur dans un village nommé Adder dans le sud de la Jordanie. Plus tard il entra au Shariah collège à l’université de Damas où il obtint un BA degree de Shariah en 1966. Après que les juifs aient pris la Cisjordanie en 1967, Cheikh Abdullah ‘Azzam décida d’émigrer en Jordanie, parce qu’il ne pouvait pas vivre en Palestine occupée par les juifs. Le sacrilège des chars israéliens roulant en Cisjordanie sans rencontrer aucune résistance le détermina d’autant plus à émigrer, afin d’apprendre les aptitudes nécessaires pour combattre.

A la fin des années 1960 il rejoignit le Jihad contre l’occupation israélienne en Palestine depuis la Cisjordanie. Pendant ce temps, il reçut un Masters Degree en Shariah à l’université de Al Azhar. En 1970, quand le Jihad cessa, et que l’OLP fut expulsée de Cisjordanie, il assuma un poste d’enseignant à l’université jordanienne du Caire où il obtint un Ph.d. Degree en Ussul al Fiqh. C’était en 1973. Pendant son séjour en Egypte il fit la connaissance de la famille de Saïd Qutb. En 1979, quand il fut expulsé de l’université, il partit au Pakistan pour être proche du Jihad afghan. Là-bas, il fit la connaissance des chefs du Jihad afghan. Au début de son séjour au Pakistan, il travailla comme professeur dans une université islamique internationale d’Islamabad. Finalement, il dut démissionner de son poste afin de dévouer tout son temps et son énergie au Jihad en Afghanistan.

Abdullah ‘Azzam fut largement influencé par le Jihad en Afghanistan et le Jihad fut énormément influencé par lui. Il lui concentra tous ses efforts si bien qu’il devint la plus importante figure de Jihad afghan, au coté des chefs afghans. Il ne mesura pas ses efforts pour promouvoir la cause afghane dans le monde entier, et particulièrement dans la Ummah Musulmane… Il fit changer les musulmans d’avis au sujet du Jihad en Afghanistan et présenta le Jihad tel qu’il est : une cause islamique qui concerne les musulmans du monde entier. Grâce à ses efforts, le Jihad afghan fut très connu et des musulmans du monde entier vinrent s’y battre. Le Jihad en Afghanistan avait fait d’Abdullah Azzam le pilier principal du mouvement du Jihad des temps modernes. Par ses efforts pratiques dans ce Jihad et son implication personnelle dans sa promotion il a réussi à aliéner les conceptions erronées qui avaient été implantées sur le chemin du Jihad et en tant que tel devint un exemple à suivre pour la génération suivante qui répondit à l’appel du Jihad.

Un jour il fit remarquer : « Je me sens comme si j’avais 9 ans, 7 ans et demi dans le Jihad afghan, un an et demi dans le Jihad en Palestine et les autres années n’ont aucune valeur. » Le vendredi 24 Novembre 1989 à Peshawar, Pakistan, il fut assassiné ainsi que ses deux fils Mohammed et Ibrahim, par 20kg de TNT activés à distance alors qu’il était en route pour la prière du vendredi (Joummah). Sa voiture a volé en morceaux en plein milieu d’une rue peuplée. L’explosion a été si intense que des fragments du corps de son fils furent retrouvés à des centaines de mètres du carnage. Une des jambes de son fils fut retrouvée suspendue à une ligne téléphonique. Néanmoins, qu’Allah soit glorifié, le Cheikh fut retrouvé parfaitement intacte, excepté une hémorragie interne qui causa sa mort. De nombreuses personnes présentes confirmeront l’odeur de musc qui émanait de son corps.

Cheikh Abdullah ‘Azzam et ses fils furent enterrés au cimetière des Shouhada de Babi, (près de Peshawar) où il rejoignit des milliers d’autres Shouhada (martyrs). **« …Mais ceux qui sont tués dans le chemin d’Allah, Il ne rendra jamais vaines leurs actions. » (Sourate 47 Mohammed: Verset 4).**

SHEIKH ABDULLAH ‘AZZAM (SHAHID)

INTRODUCTION

Toutes les louanges vont à Allah. Nous louons Allah et recherchons Son aide. Nous demandons son pardon et cherchons refuge en Lui contre le mal qu’il y a en nous même et contre le mal de nos actions. Celui qu’Allah guide ne sera jamais égaré alors que celui qu’Allah égare ne sera jamais guidé, et je témoigne qu’il n’y a de divinité qu’Allah, seul, Il n’a pas d’associés, et je témoigne que Mouhammad (Salut et bénédiction d’Allah sur lui) est Son serviteur et messager. O Allah, rien n’est facile sauf ce que Tu facilites. Et Tu allèges la tristesse si Tu le veux.

J’ai écris cette Fatwa qui était à l’origine plus longue que cela. Je l’ai montré à notre grand et respecté Cheikh Abdul Bin Bazz. Je la lui ai lue, il l’approuva en disant : « C’est bon » et il a été d’accord avec. Mais il m’a suggéré de la raccourcir et d’y ajouter une introduction avec laquelle elle serait publiée. Mais le Cheikh était occupé, étant en saison de Hajj, il n’a donc pas eu le temps de la revoir à nouveau.

Puis le Cheikh (Qu’Allah le protège) déclara à la Mosquée de Ibn Ladna à Jeddah et à la grande mosquée de Riyadh qu’aujourd’hui, le Jihad avec la personne est Fard ‘Ayn (obligation globale). Alors je montrai cette Fatwa, sans les six questions qui sont à la fin, aux Cheikh Abdullah al Waan, Saeed Hawa, Mohammed Najeeb al Mu’ti, Dr. Hassin Hamid Hissan et Umar Sayaf. Je la leur lus, ils furent d’accord avec et la plus part d’entre eux la signèrent. De même, je la lus au Cheikh Mohammed Bin Salah Bin Uthaimin et il la signa également. Je la lus aussi aux Cheikh Abdur Razaq Affifi, Hasan Ayub et au Dr Ahmad al Assal.

Puis j’ai parlé du sujet dans un cercle de lecture à Mina au General Guidance Center pendant la saison du Hajj où étaient rassemblés plus d’une centaine d’érudits venus de tout le monde islamique. Je leur ai dis: « D’accord sont les Salaf , les pieux prédécesseurs, tous les gens de compréhension, et les Muhaditheen qu’à toutes les époques de l’Islam: « Que si on empiète sur le moindre morceau de terre musulmane, qu’il soit de la taille d’une main, alors le Jihad devient Fard ‘Ayn (obligation globale) pour tout musulman homme ou femme, bien que l’enfant ne puisse partir sans la permission de ses parents, ni la femme sans la permission de son mari ». J’ai décidé en la présence de l’Emir des moujahideen (Sayyaf) et de par les trois années que j’ai passé dans le Jihad afghan que le jihad en Afghanistan a besoin d’homme. Alors que celui d’entre vous, O Ulama, qui a une objection qu’il le dise ». Mais il n’y eut pas d’objection. Au contraire, Dr. Cheikh Idriss dit « Oh mon frère! Il n’y a pas de différence d’opinion sur ce sujet ». Alors finalement, j’ai publié cette Fatwa. Il se peut qu’Allah la rende utile à certains musulmans en ce monde ou dans l’autre.

CHAPITRE 1
DEFENSE DES TERRES MUSULMANES

« La première obligation après l'Imane est de repousser l'agresseur ennemi qui agresse la religion et les affaires de ce monde ». Ibn Taymiya.

Toutes les louanges sont à Allah, nous prions Allah, nus cherchons sa protection et nous cherchons Son pardon. Nous cherchons refuge en Lui contre le mal venant de nous-mêmes et contre le mal de nos actions. Celui qu'Allah guide nul ne peut l'égarer et celui qu'Allah égard nul ne peut le guider. Je témoigne qu'il n'y a nulle autre divinité qu'Allah et que Mouhammad (Salut et bénédictions d'Allah sur lui) est son serviteur et Son messager. Que Ses bénédictions soient sur lui, sa famille et ses compagnons.

Allah a choisi cette religion comme une miséricorde pour les mondes. Il a envoyé le plus béni des messagers pour qu'il soit le dernier messager de cette religion, pour qu'il apporte sa victoire par l'épée et la lance, après qu'il l'ait clairement expliqué avec preuves et arguments.

Le Prophète (Salut et bénédictions d'Allah sur lui) a dit dans un Hadith Sahih rapporté par Ahmad et Tabarani: « *Je suis arrivé entre les deux mains de l'Heure, avec l'épée, jusqu'à ce qu'Allah l'Exalté soit adorer seul et sans associé. Il nous a accordé la nourriture à l'ombre des lances et a décrété l'humiliation et le rabaissement pour ceux qui s'opposent à mon ordre. Et celui qui ressemble à un peuple, il en fait partie*." Allah l'Exalté, dans Sa sagesse, a établi le salut de l'humanité par cette loi du combat, car l'Exalté a dit:

« …Et si Allah ne neutralisait pas une partie des hommes par une autre, la terre serait certainement corrompue. Mais Allah est détenteur de la faveur pour les mondes. » (Sourate al Bakarah: verset 251.)

Donc, Allah le Tout-Puissant, le Majestueux a accordé son jugement comme une faveur pour l'humanité, et il propage le fort et le bon. De plus, leurs pratiques et leurs lieux de cultes doivent être sauvegardés.

Allah l'Exalté a dit**: « … Et si Allah ne repoussait pas les gens les uns par les autres , les ermitages seraient démolis, ainsi que les églises, les synagogues et les mosquées où le nom d'Allah est beaucoup invoqué Allah soutient, certes, ceux qui soutiennent Sa religion. Allah est assurément fort et puissant. » (Sourate al Hajj: Verset 40).**

Cette loi de défense ou Jihad a occupé de nombreuses pages dans le Livre d'Allah, le Majestueux, pour que ce soit clair que la vérité doit avoir un pouvoir pour la protéger. Depuis combien de temps la vérité a-t-elle été vaincue à cause de la négligence de ses possesseurs, et combien de mensonges ont été élevés par ses alliés (du mensonge) et combien d'hommes prêts au sacrifice ? Le Jihad est construit sur deux piliers principaux. La patience, qui révèle la bravoure du cœur, et la générosité, par laquelle on dépense ses biens et son esprit. Et le sacrifice de sa propre personne est la plus grande générosité comme le dit un Hadith Sahih rapporté par Ahmed : *« L'Imane est patience et générosité ».* Ibn Taymyia dit : « Les amendements des fils d'Adame dans leur religion et les affaires de ce monde ne seraient pas complets sans la bravoure et la générosité. » Et Allah a rendu clair que ceux qui se détournent du Jihad par leur personne, Il les remplacera par un peuple qui l'accomplira.

« Si vous ne vous élancez pas au combat, il vous châtiera d'un châtiment douloureux et vous remplacera par un autre peuple. Vous ne lui nuirez en rien. Et Allah est Omniscient. » (Sourate at Tawba: Verset 39)

Le Prophète (Salut et bénédictions d'Allah sur lui) a aussi souligné les pires fautes: l'avarice et la lâcheté. Ces défauts mènent à la corruption de l'âme et à la détérioration de la société.
v Dans le Hadith sahih : *« Les pires des maux de l'homme sont l'avarice et la lâcheté. »* Rapporté par Abou Dawoud dans son Sahih. L'époque est passée où nos pieux prédécesseurs ce tenaient fort à cette loi du combat et

devinrent les maîtres de ce monde et les enseignants de l'humanité.

L'Exalté a dit :
« Et nous avons désigné parmi eux (enfants d'Israel), des dirigeants, qui guidaient les gens par notre ordre aussi longtemps qu'ils enduraient et croyaient fermement en Nos versets (preuves, leçons, signes, etc..). »
(Sourate as Sajdah: Verset 24)

Comme l'a déclaré le Prophète (Salut et bénédictions d'Allah sur lui)dans un Hadith Sahih : *« Les premiers de cette Ummah furent réformés par l'abstinence et la certitude de la croyance, et les derniers de cette Ummah seront détruits par l'avarice et la convoitise. »* Rapporté par Ahmad et Tabarani dans Al Awsat et Al Baihaqi.

Malheureusement, les générations ont passé et ont succédé aux premiers musulmans ceux qui ont négligé les lois d'Allah. Ils abandonnèrent leur Seigneur, et Il les abandonna. Ils abandonnèrent Ses lois, et ainsi ils furent perdus.

« Puis leur succédèrent des générations qui délaissèrent la prière (c'est à dire que leurs prières furent perdues soient parce qu'ils ne les faisaient pas ou soit parce qu'ils ne les faisaient pas parfaitement, ou en les faisant mais pas à l'heure fixée, etc.) et suivirent leurs passions. Alors ils se trouveront en perdition."
(Sourate Mariam:Verset 59)

Ils ont suivi leurs désirs et le mal de leurs actions leur fut rendu apparent.

Dans le Hadith Sahih : *« Allah déteste l'égoïste arrogant, se promenant dans les marchés, cadavre la nuit et âne le jour, très connaisseurs des affaires de ce monde mais ignorant de l'autre monde. »*

Une des plus importantes obligations perdues est l'obligation oubliée de combattre. Parce qu'elle est absente des conditions actuelles des musulmans, ils sont devenus comme des déchets transportés par le torrent en cru. Tout comme le Prophète (Salut et bénédictions d'Allah sur lui) a dit : *« Les nations s'appelleront les unes les autres de tous les horizons, comme des convives s'appellent les uns les autres autour d'un plat de nourriture posé devant eux… »*
Quelqu'un demanda au prophète (Salut et bénédictions d'Allah sur lui) est-ce ce sera parce qu'en ce temps là nous serons en petit nombre ? Le Prophète (Salut et bénédictions d'Allah sur lui) dit : « Non, mais vous serez tels des déchets transportés par les flots. Allah mettra le Wahn dans vos cœurs et retira la crainte des cœurs de vos ennemis à cause de votre amour pour ce bas monde et de haine de la mort. » Dans une autre narration il a dit : « Et qu'est-ce que le Wahn, O Messager d'Allah?" Il (Salut et bénédictions d'Allah sur lui) dit : « L'amour de ce monde et la haine du combat. » Raconté par Ahmed avec une bonne chaîne de transmission. Raconté par Abou Dawoud avec les mots « haine de la mort » et c'est un Hadith Sahih.

TYPES DE JIHAD

Le Jihad contre les Kuffar est de deux types

Jihad Offensif

(Quand l'ennemi est attaqué sur son propre territoire)

Quand les Kuffar ne se sont pas rassemblés pour combattre les musulmans, le combat devient Fard Kifaya le minimum demandé est d'envoyer des croyants pour garder les frontières, et d'envoyer une armée au moins une fois par an pour terroriser l'ennemi d'Allah. C'est un devoir pour l'Imam de rassembler et d'envoyer une armée dans les pays de guerre au moins une ou deux fois chaque année. De plus, c'est la responsabilité de la population musulmane que de l'assister, et s'il n'envoie pas une armée il commet un péché. Les Ulamas ont mentionné que ce type de Jihad est fait pour maintenir le paiement de la Jizya. Les érudits en principes religieux ont aussi dit : « Le Jihad c'est la Daw'ah avec la force, et c'est obligatoire de la faire avec toutes les capacités possibles, jusqu'à ce qu'il ne reste que des musulmans ou des gens qui se soumettent à l'Islam. »

Le Jihad Défensif

C'est d'expulser les Kuffar de nos pays, et c'est Fard 'Ayn, un devoir obligatoire pour tous. C'est le plus important des devoirs obligatoires et il intervient dans les conditions suivantes:

1) Si les Kuffar entrent dans un pays musulman.
2) Si les rangs se rencontrent dans la bataille et qu'ils s'approchent l'un de l'autre.
3) S'il l'Imam appelle quelqu'un ou un peuple à s'élancer au combat alors il doit s'élancer.
4) Si les Kuffar capturent et emprisonnent un groupe de musulmans.

La première condition: En rapport avec l'entrée des Kuffar en pays musulman.
Dans ces conditions, les pieux prédécesseurs, ceux qui leurs ont succédé, les Ulama des quatre Mathhabs (Maliki, Hanifi, Shafi'i et Hanbali), les Muhadditheen, et les commentateurs du Tafsir, sont d'accord qu'à toutes les époques islamiques, dans ces conditions, le Jihad devient Fard Ayn pour les musulmans du pays que les Kuffar ont attaqué et pour les musulmans proches, et l'enfant marchera sans la permission de ses parents, la femme sans la permission de son mari et le débiteur sans la permission de son créditeur. Et, si les musulmans de ce pays ne peuvent pas en expulser les Kuffar parce qu'ils manquent de force, parce qu'ils sont mous, indolents ou simplement parce qu'ils n'agissent pas, l'obligation Fard 'Ayn s'étant en forme de cercle au plus proches puis aux proches suivants…Si eux aussi sont trop mous et qu'il y a un manque d'hommes à nouveau, alors c'est aux gens qui viennent après, puis après de s'élancer. Ce processus continue jusqu'à ce que cela deviennent Fard 'Ayn pour le monde entier.

Cheikh Ibn Taymiya dit à ce sujet : « A propos du Jihad défensif, qui consiste à repousser un agresseur, il est le Jihad qui demande le plus d'effort. Tout le monde s'accorde à dire qu'il est obligatoire de protéger la religion et ce qui est sacré. La première obligation après l'Imane est de repousser l'agression ennemie qui attaque la religion et les affaires de ce monde. Aucune condition n'est requise, comme les fournitures et le transport, mais on s'y bat avec tout ce qui est immédiatement disponible. Les Ulama, nos paires ont parlé de cela." Ibn Taymiya soutient cette opinion de l'absence de nécessité de transport dans sa réponse au juge qui a dit : « Si le Jihad

devient Fard Ayn pour le peuple d'un pays, une des conditions requises, en comparaison avec le Hajj, c'est que l'on doit avoir le matériel et la monture si la distance nécessite le raccourcissement de la prière. » Ibn Taymiya a dit : « Ce que le juge a dit en comparaison avec le Hajj n'a jamais été dit auparavant par qui que ce soit et c'est un argument faible. Le Jihad est obligatoire parce que c'est pour repousser la nuisance de l'ennemi, donc il a la priorité sur le Hajj. Car pour le Hajj aucun transport n'est considéré nécessaire. Au Jihad certain donne la priorité. » Dans un Hadith Sahih raconté par Ebaad Bin Asaamat le Prophète (Salut et bénédictions d'Allah sur lui) a dit *: « C'est le devoir des musulmans que d'écouter et d'obéir que ce soit dans la difficulté ou la prospérité, dans ce qu'il aime et dans ce qu'il déteste, et même si on ne lui donne pas ses droits. »* Donc, le pilier de l'obligation la plus importante, est de s'élancer en période de difficultés aussi bien qu'en période de prospérité. Comme cela a été déclaré, contrairement au Hajj, l'obligation reste présente en période de difficultés. C'est que le Jihad offensif porte un plus haut degré d'obligation. Défendre les choses sacrées et la religion contre les agresseurs est obligatoire, comme tout le monde s'accorde à le dire. « La première obligation après l'Imane est de repousser les agresseurs qui attaquent la religion et les affaires de ce monde ». Maintenant voyons l'opinion des quatre Madhhab (école) qui sont tous d'accord sur ce point.

OPINIONS DES MADHHABS

Fiqh Hanafi
Ibn ‘Abidin a dit : « Le Jihad devient Fard ‘Ayn si l’ennemi attaque une des frontières des musulmans, et il devient Fard ‘Ayn pour ceux qui sont proches. Pour ceux qui sont loin, c’est Fard Kifaya, si leur aide n’est pas requise. Si on a besoin d’eux, peut être parce que ceux qui sont proches de l’attaque ne peuvent pas résister à l’ennemi, où sont trop mous au combat alors le Jihad devient Fard ‘Ayn pour ceux qui sont après, tout comme il est obligatoire de prier et de jeûner. Il n’y a pas d’échappatoire pour eux. Si eux aussi sont incapables, alors cela devient une obligation pour ceux qui sont encore après eux, et ainsi de suite jusqu’à ce que le Jihad devienne Fard ‘Ayn pour la Ummah de l’Islam entière de l’Est jusqu’à l’Ouest. »
Al Kassani, Ibn Najim et Ibn Hammam ont approuvé cette fatwa.

Fiqh Maliki
Dans Hashiyat ad Dussuqi il est écrit que : « Le Jihad devient Fard ‘Ayn lors d’une attaque surprise de l’ennemi. Dussuqi a dit : « Quel que soit le lieu où cela se passe le Jihad devient immédiatement Fard ‘Ayn pour tous, même pour les femmes, les esclaves et les enfants, et ils s’élancent même si leur nourrice, leur mari, et leurs créditeurs le leur interdisent. »

Fiqh Shafi’i
Dans Nihayat al Mahtaj de Ramli il est écrit : « S’ils approchent un de nos pays et que la distance entre eux et nous devient inférieure à la distance qui permet de raccourcir les prières, alors les peuples de ces territoires doivent le défendre et le Jihad devient Fard ‘Ayn même pour les gens pour lesquels il n’y a habituellement pas de Jihad : le pauvre, l’enfant, les esclaves, le débiteur et les femmes. »

Fiqh Hanbali
Dans al Mughni de Ibn Qoudamah il est écrit : « Le Jihad devient Fard ‘Ayn dans trois cas :
1) Si les deux parties se rencontrent dans le combat et s’approchent l’une de l’autre.
2) Si les Kuffar entrent dans le pays, le Jihad devient Fard ‘Ayn pour tout le peuple.
3) Si l’Imam appelle le peuple à s’élancer, il est alors obligatoire pour lui de s’élancer. »

Et Ibn Taymiya a fait remarquer : « Si l’ennemi entre dans un pays musulman, il n’y a aucun doute que c’est obligatoire pour les plus proches puis les suivants de le repousser, parce que les pays musulmans sont comme nos pays. Il est obligatoire de s’élancer vers ce territoire même sans la permission des parents et du créditeur, et la narration rapportée par Ahmad est claire à ce sujet. » Cette situation est connue sous le nom de Marche Générale.

Preuve concernant la marche générale et ses justifications

1) Allah le Tout Puissant le Majestueux dit :
« Légers ou lourds, élancez-vous au combat, et luttez avec vos biens et vos personnes dans le sentier d'Allah. Cela est meilleur pour vous, si vous saviez. » (Sourate at Tawba : Verset 41)

Dans un verset précédent est mentionné le châtiment et le remplacement par un autre peuple qui portera haut l'Islam comme récompense à ceux qui ne s'élancent pas ; Allah ne punit que ceux qui laissent tomber une obligation ou qui accomplissent des actes interdits.

« Si vous ne vous lancez pas au combat, Il vous châtiera d'un châtiment douloureux et vous remplacera par un autre peuple. Vous ne Lui nuirez en rien. Et Allah est Omnipotent. » (Sourate at Tawba : Verset 39)

Ibn Kathir a dit : « Allah l'Exalté a ordonné que chacun doit s'élancer aux cotés du Messager d'Allah (Saluts et bénédictions d'Allah sur lui), (la marche générale) dans l'expédition de Tabouk pour combattre les ennemis d'Allah, les Romains incroyants des gens du Livre. » Boukhari a écrit un chapitre dans le Sahih Boukhari (intitulé : Le chapitre sur l'obligation de s'élancer et ce qui est demandé dans le Jihad et l'intention pour le Jihad) et il a cité ce verset. C'était un appel général parce que les musulmans savaient que les Romains s'étaient rassemblés aux frontières de la Péninsule Arabique et se préparaient à envahir Médine. Donc quelle est la situation quand les Kuffar entrent dans un pays musulman, s'élancer ne devient-il pas l'ultime priorité ? Abou Talha (Qu'Allah soit satisfait de lui) a dit à propos des mots de l'Exalté **« …légers ou lourds…vieux ou jeunes » (Sourate at Tawba : Verset 41),** Allah n'écoutait les excuses de personnes ». Et Hassan al Basri a dit : « Dans la difficulté et dans l'aisance. » Ibn Taymiya a dit dans Majmu' al Fatwa 28/358: « Si l'ennemi essaye d'attaquer les musulmans, alors le repousser devient une obligation pour la population qui est attaquée aussi bien que pour la population qui n'est pas attaquée. L'Exalté a dit :

« …Et s'ils vous demandent secours au nom de la religion, à vous alors de leur porter secours, … » (Sourate al Anfal : Verset 72)

Aussi, le Prophète (Salut et bénédictions d'Allah sur lui) a ordonné l'assistance d'un musulman qui en a besoin. Que l'on soit ou pas un soldat de métier, et peu importe ses capacités, c'est une obligation pour chacun avec sa personne et ses biens, petit ou grand, sur une monture ou à pied. Comme cela fut le cas quand l'ennemi attaqua Médine lors de la bataille du Fossé (Khandaq), Allah n'autorisa personne à être exempté. »
Az Zuhri a dit : « Said Ibn al Mussayab partit en expédition militaire et il perdit un de ses yeux. On lui dit : « Tu es blessé ». Il répondit : « Allah a ordonné au léger et au lourd de s'élancer, alors s'il ne m'est pas possible de combattre, ma présence augmentera votre nombre et je pourrais surveiller vos affaires."

2) Allah le Tout Puissant et le Majestueux dit :
« …Combattez les associateurs sans exception (polythéistes, païens, mécréants dans l'unicité d'Allah) comme ils vous combattent sans exception. Et sachez qu'Allah est avec les Muttaqun. » (Sourate at Tawba : Verset 36)
Ibn 'Arabi a dit : « sans exception signifie les assiéger de tous les cotés de toutes les façons possibles. »

3) Allah Le Tout Puissant le Majestueux dit :
« Et combattez-les jusqu'à ce qu'il ne subsiste plus de Fitnah (mécréance et polythéisme : C'est à dire l'adoration d'autres choses en dehors d'Allah) et que la religion (adoration) soit entièrement à Allah (dans le monde entier)… » (Sourate al Anfal : Verset 39).
La Fitnah signifie le Shirk comme Ibn Abbas et Siddi l'ont dit : « Quand les Kuffar attaquent et contrôlent un pays, la Ummah est en danger ainsi que sa religion, elle devient susceptible de douter de sa croyance. Alors combattre devient une obligation pour protéger la religion, les vies, al 'Ard (l'honneur) et les richesses. »

4) Le Prophète Mohammed (Saluts et bénédictions d'Allah sur lui) a dit *: « Il n'y pas de Hijra après la prise de la Mecque mais il y a le Jihad et son intention. Alors si vous êtes appelés à vous élancer, élancez-vous. »* Rapporté par Boukhari. C'est une obligation de s'élancer si la Ummah est appelée à s'élancer pour protéger sa religion. L'étendue de l'obligation est liée au besoin des musulmans ou à la demande de l'Imam, comme Ibn

Hajr l'a clarifié dans son explication de ce Hadith.
Al Qurtubi a dit : « Quiconque est conscient de la faiblesse des musulmans face à leur ennemi, sait qu'il peut les atteindre et les assister, alors c'est aussi obligatoire pour lui de s'élancer. »

5) Chaque religion qu'Allah a révélée sauvegarde cinq aspects essentiels : la religion, la vie, al 'Ard (l'honneur), l'esprit et les biens. En conséquence, il doit y avoir des mesures pour sauvegarder ces cinq. Ainsi l'Islam ordonne-t-il de repousser l'agresseur. L'agresseur est celui qui s'impose avec violence aux autres, voulant leurs vies, les biens et leurs 'Ard (l'honneur).

1. (I) L'agresseur contre al 'Ard (l'honneur).
   Même si un musulman affiche une agression contre 'Ard (l'honneur), il est obligatoire de la défendre d'après l'accord des Ulama même si pour cela il faut tuer l'agresseur.
   D'après les Ulama il n'est pas permis à une femme musulmane de se rendre ou de l'autoriser à se rendre même si elle est tuée, si elle craint pour son 'Ard (l'honneur).

2. (II) Repousser l'agresseur qui attaque un bien ou une vie est obligatoire d'après la majorité des Ulama, et d'après le consensus des Madhhabs Malikites et Shafi'ites. Même si pour cela il fait tuer l'agresseur musulman.

   Dans un Hadith Sahih : *« Quiconque est tué en protégeant ses biens est martyr. Quiconque est tué en protégeant son sang est martyr. Quiconque est tué en protégeant sa famille est martyre. »* Hadith sahih rapporté par Ahmed, Abu Daoud, Tirmidhi et An Nassa-i. Al Jassas, après avoir eu connaissance de ce Hadith, a dit : « Nous savons qu'il y a des différences d'opinions, que si un homme lève son épée contre un autre pour le tuer injustement, alors il obligatoire à l'homme de tuer son agresseur. » Dans cette situation, si l'agresseur est tué, il sera en Enfer, même s'il était musulman. Alors que si celui qui se défend est tué, il sera martyr. C'est la règle concernant le musulman agresseur, alors qu'en est-il si les Kuffar envahissent un pays musulman, et qu'ils y oppriment et assaillent la religion, 'Ard (l'honneur), les vies et les biens au point que tout cela disparaisse? N'est-ce pas la plus grande obligation des musulmans en cette situation que de repousser l'agresseur mécréant, qu'il soit un seul homme ou une nation entière!?

   6) Si les Kuffar utilisent les captifs musulmans comme boucliers humains en les plaçant devant eux ou en avance pour occuper une terre musulmane, il reste obligatoire de combattre les Kuffar même si cela conduit à tuer les musulmans captifs.
   Ibn Taymiya a dit dans Majmu'a al fatawa 28/537: « Si avec les Kuffar il y a des gens pieux, les meilleurs de l'humanité, et qu'il n'est possible de combattre les Kuffar qu'en tuant les pieux, alors ils doivent être tués aussi. Les érudits sont d'accord pour dire que si les Kuffar utilisent les captifs musulmans comme boucliers humains, et qu'il y à craindre pour le reste des musulmans s'ils ne sont pas combattus, alors il est permis de les tuer en visant les Kuffar. Un des dires des érudits est que même s'il n'y a pas à craindre pour les musulmans en général, il est permis dans ces circonstances de tuer les musulmans captifs. » Et à la page 45 il a dit : « La Sunnah et l' Ijma' sont d'accord pour dire que si l'agression d'un agresseur musulman ne peut être arrêtée qu'en le tuant, alors il doit être tué, même si la transgression dépasse de peu un dinar. Ceci est de par le Hadith Sahih hadith: « *Quiconque est tué en protégeant ses biens, il meurt en martyr.* »

   Ceci, parce que la protection du reste des musulmans contre la Fitnah et le Shirk, et la protection de la religion, du 'Ard et des biens est prioritaire par rapport à un petit nombre de musulmans captifs dans les pays des Kouffar.

   7) Le combat contre le groupe de musulmans renégats.
   Allah l'Exalté a dit :
   « Et si deux groupes de croyants se combattent, faites la conciliation entre eux. Si l'un d'eux se rebelle, jusqu'à ce qu'il se conforme à l'ordre d'Allah. Puis, s'il s'y conforme, réconciliez-les avec justice et soyez équitables car Allah aime les équitables. » (Sourate al Hujurat: Verset 9).
   Si Allah a rendu obligatoire de combattre le groupe musulman renégat, pour unifier les musulmans et pour protéger leur religion, leur 'Ard et leurs biens, alors quelle sera la règle concernant le combat contre l'agression d'une nation kaffir ? Cela ne devient-il pas une priorité ?

8) La règle concernant celui qui fait la guerre.

Le Tout Puissant et le Majestueux a dit :
« La récompense de ceux qui font la guerre contre Allah et Son Messager, et qui s'efforcent de semer la corruption sur la terre, c'est qu'ils soient tués, ou crucifiés, ou que soient coupées leurs mains et leurs jambes opposées, ou qu'ils soient expulsés du pays. Ce sera pour eux l'ignominie ici-bas et dans l'au-delà, il y aura pour eux un énorme châtiment, » (Sourate al Ma-idah: Verset 33).

Ceci est la règle appliquée a celui qui fait la guerre parmi les musulmans. Il répand sur la terre la misère et la corruption il empiète les biens et le 'Ard. C'est la règle que le Messager d'Allah (Salut et bénédictions d'Allah sur lui) a appliquée aux bédouins qui étaient devenus apostats et qui a été rapporté dans les Sahihs. Quel devrait être le traitement de la nation kaffir qui apporte le désastre à un peuple, à sa religion, à ses biens et son 'Ard? N'est-il pas la première obligation des musulmans que de le combattre? Ceci sont quelques unes des preuves et des raisons qui corroborent la règle au sujet de la marche générale quand les Kuffar entrent en pays musulman.

En vérité, le fait de repousser l'ennemi Kaffir est l'obligation la plus importante après l'Imane, comme l'a dit Ibn Taymiya: « La première obligation après l'Imane est la répulsion de l'agresseur ennemi qui attaque la religion et les affaires de ce monde. »
« Et qu'avez-vous à ne pas combattre dans le sentier d'Allah, et pour la cause des faibles : Hommes, femmes et enfants qui disent : « Seigneur ! Fais nous sortir de cette cité dont les gens sont injustes, et assigne-nous de Ta part un allié, et assigne-nous de Ta part un secoureur. »
(Sourate an Nissa: Verset 75)

CHAPITRE 2

La règle concernant le combat en Palestine et en Afghanistan

Dans le chapitre précédent il a été clarifié que si les kouffar empiètent de la taille d'une main sur la terre musulmane, le Jihad devient Fard 'Ayn pour son peuple et pour ceux qui sont proches. S'ils échouent à repousser les kouffar à cause du manque de moyens ou de leur indolence, alors le Fara-id du Jihad s'étend à ceux qui sont après, et continue de s'étendre selon ce processus, jusqu'à ce que le Jihad soit Fard 'Ayn pour toute la terre depuis l'Est jusqu'à l'Ouest.

Dans ces circonstances, aucune permission n'est requise de la part du mari pour la femmes, des parents pour l'enfants, ou du créditeur pour le débiteur.

1) Le pêchés est pendu au cou de tous les musulmans quand la taille d'une main d'un territoire qui était islamique est entre les mains des kouffar.

2) Le pêchés est fonction de l'autorité de chacun et de ses capacités. Le péché est pour les Uléma, les chefs, et les Da'i, qui sont très connus dans leurs communautés, est plus grand que pour le civil ordinaire.

3) Le pêché sur la génération présente, pour avancer vers l'Afghanistan, la Palestine, le Kashmir, le Liban, le Tchad, l'Erithrée (aujourd'hui la Tchéchénie, les Philippines etc. « ndt»), est plus grand que le pêché hérité des terres perdues qui sont tombé plus tard entre les mains des kouffar. Nous devons maintenant concentrer nos efforts sur l'Afghanistan (ce texte ayant quelques années on remplacerait l'Afghanistan par la Tchéchénie « ndt ») et la Palestine, parce qu'ils sont le problème principal vers lequel doivent se tourner nos efforts. De plus, nos ennemis occupants sont trompeurs et parce qu'ils exécutent un programme d'extension de leur puissance dans ces régions. Si nous avions à résoudre ce dilemme nous aurions à résoudre un cas très compliqué car leur protection est étendue à toute la région des terres musulmanes (leurs gouverneurs ayant vendus leur terre aux kouffar « ndt »).

Le Jihad en Afghanistan:
Quiconque peut, parmi les Arabes, allez faire le Jihad en Palestine, doit le faire. Et celui qui n'en est pas capable, il doit parti pour l'Afghanistan. Pour les autres musulmans, je pense qu'ils devraient commencer leur Jihad en Afghanistan. C'est notre avis, nous devrions être avec l'Afghanistan avant la Palestine, non pas parce que l'Afghanistan est plus importante que la Palestine, pas du tout, La Palestine est le principal problème islamique. C'est le cœur du monde islamique, et c'est une terre bénie, mais il y a des raisons qui font de l'Afghanistan le point de départ.

1) Les batailles en Afghanistan font encore rage et ont atteint un niveau d'intensité, tel que les montagnes de l'Hindou Kusch, n'en ont pas connu dans l'histoire islamique récente.

2) Le drapeau islamique érigé en Afghanistan est clair, et le but est clair : « faire du verbe d'Allah le plus haut. » Le second article de la constitution de l'Itihad Islamy des Moujahideen Afghani est : « Le but de l'unification et de faire de l'Afghanistan un état islamique. » Et le troisième article déclare : « Notre but est pris parmi les mots de l'Exalté. »
« …Le pouvoir n'appartient qu'à Allah … » (Sourate Yousouf: Verset 40).
La loi appartient uniquement au Seigneur des Mondes.

3) Le mouvement islamique est le premier à avoir pris le contrôle dans la bataille en Afghanistan. Ceux qui ont mené le Jihad en Afghanistan sont les fils du mouvement islamique, les Ulémas et les Hafiz du Qur'an. Alors qu'en Palestine le commandement à été approprié par différentes personnes, dont des musulmans sincères, des communistes, des nationalistes et des musulmans modernistes. Ensemble ils ont hissé le drapeau de l'état laïque.

4) La situation en Afghanistan est encore entre les mains des Moujahideen. Ils continuent de refuser l'aide de tout pays Kaffir, alors que la Palestine dépend complètement de l'Union soviétique, qui retient son aide pour la Palestine dans les périodes de grandes difficultés. On les a laissés seuls face à leur difficile situation face à la conspiration mondiale. La situation est devenue un jeu entre les mains des grandes puissances. Misant avec la terre, le peuple et le 'Ard de Palestine, les poursuivant jusqu'aux états arabes, jusqu'à ce que leur puissance militaire soit épuisée.

5) Il y a plus de 3000 kms de frontière ouverte en Afghanistan et des régions de tribu qui ne sont pas sous influence politique. Cela forme un bouclier protecteur pour les Moujahideen. Cependant, en Palestine la situation est complètement différente. Les frontières sont formées, leurs mains sont liées, les yeux des autorités espionnent de tous cotés quiconque essaye de s'infiltrer par les frontières pour tuer les juifs.

Shafi'i dit dans Al Umm 4/177: « S'il y a une situation pour différents ennemis, un est plus menaçant et plus effrayant que les autres, l'Imam doit attaquer le lus menaçant et le plus effrayant. Ceci est acceptable même si son pays d'origine est plus lointain. » La raison est qu'Insha Allah de cette manière vous prouver que vous n'avez pas peur, et vous donnez l'exemple aux autres. Cette décision tient compte de la nécessité, et ce qui est permis en cas de nécessité n'est pas permis en temps normal. Ceci est arrivé au temps du Messager d'Allah (Saluts et bénédictions d'Allah sur lui) qu'il a entendu qu'Harith Abi Dirar rassemblait ses forces pour le combattre. Il (Salut et bénédictions d'Allah sur lui) l'attaqua, bien qu'il y avait un ennemi plus proche de lui. De même, quand il a été informé que Khalid Bin Abi Sufian Ibn Shuh avait rassemblé une troupe, il envoya Ibn Annis qui le tua, l'attaquant alors qu'il y avait des ennemis plus proche de lui.

6) Le peuple d'Afghanistan est renommé pour sa force et sa fierté. Il semblerait que le Glorifié et l'Exalté ait préparé la terre et les montagnes spécialement pour le Jihad.

« S'il s'était agit d'un profit facile ou d'un court voyage ils t'auraient suivis mais la distance leur parut longue. Et ils jureront par Allah : « Si nous avions pu nous serions sortis en votre compagnie. » Ils se perdent eux-mêmes. Et Allah sait bien qu'ils mentent.
(Sourate at Tawba: Verset 42).

CHAPITRE 3

Fard ‘Ayn et Fard Kifaya Fard Ayn

Le Fard est un devoir obligatoire pour chaque musulman au même titre que la prière et le jeûne.

Fard Kifaya

Le Fard : S’il est accompli par quelques-uns uns, les autres en sont déchargés. La signification de Fard Kifaya est que s’il n’y a pas assez de gens qui y réponde, alors l’ensemble des gens commet un pêché. Si suffisamment de personnes y répondent, le reste en est déchargé. L’appel au départ est comme l’appel à l’établissement d’un Fard ‘Ayn, mais il est différé en ce sens que le Fard Kifaya est absout par l’accomplissement par un petit groupe. Alors qu’un Fard ‘Ayn n’est pas absout quel que soit le nombre de personnes qui l’accomplissent. C’est pourquoi Fakhr ar Razi a défini Fard Kifaya comme une obligation exécutée sans regard aux âmes de ceux qui l’accomplissent.

Shafi’i a dit : « Un Fard Kifaya est un ordre dirigé vers tous ceux qui cherchent une réponse de quelques uns. » La définition a l’agrément de la majorité des savants, dont Ibn Hajiv, al Amdi et Ibn Abu Shakur. Ils déclarent que Fard Kifaya est une obligation pour chacun, mais il est absout par l’accomplissement de certains. Maintenant les gens arguent à propos des lois du Jihad, et ils le considèrent comme un Fard Kifaya, ce qui signifie qu’il est une obligation pour chacun mais qu’il est absout si quelques une l’accomplissent. Selon cette opinion, le Fard du Jihad en Afghanistan est Fard Kifaya. Plutôt c’est une obligation sur tous les musulmans de la terre jusqu’à ce que le Fard soit accompli. Ce Fard étant l’expulsion des Russes et des communistes d’Afghanistan. Le pêché est suspendu aux cous de tous les gens jusqu’à ce que l’expulsion des communistes soit totale. Parce que le Fard, ou obligation, dans les conditions d’une attaque par les Kuffar est : l’expulsion des kouffar de la terre musulmane.

Certains personnes disent de loin : « Le Jihad en Afghanistan a besoin d’argent pas d’hommes. » Ceci est dénué de vérité, parce que pendant les six années approximative d’agression russe contre l’Afghanistan , la migration de cinq millions de personne vers d’autres pays, et de sept millions de réfugiés dans les montagnes en plein nature sauvage, est une réponse suffisante à cet argument.

Comme l’a dit As Sayyaf : « Quatorze pays, dont le premier est l’Union soviétique suivie par le pacte de Warsaw et les communistes internationaux, se sont unifiés dans leur attaque contre nous. Alors que les musulmans du monde du monde musulman continuent de dire : « Est-ce que le Jihad en Afghanistan est Fard ‘Ayn ou Fard Kifaya? » Alors laissez les musulmans attendre que les derniers hommes soient Shahid, alors ils croiront que le Jihad est Fard ‘Ayn, alors que l’on sait qu’à ce jour il y a déjà eu près d’un demi million de Shuhada. »

Le peuple Afghan dit : « La présence d’un Arabe parmi nous est plus aimé par nous qu’un million de dollars. »

Le Cheikh Sayyaf a dit dans un appel aux Uléma et Da’i dans Jihad Magazine numéro neuf:
Nous citons :
Toutes les louanges vont à Allah et que la paix et les bénédictions d’Allah soient sur le Messager d’Allah, sur sa famille, ses compagnons et quiconque est guidé par sa guidance.
Vous êtes conscients que le Jihad en Afghanistan a commencé et continue a élever le verbe d’Allah, et à établir un état fondé sur le Qur’an. Pour réaliser cet objectif nous avons besoin de Moujahideen qui comprennent correctement l’Islam et qui peuvent sauvegarder les principes du vrai Jihad islamique, dont nous avons besoin que Da’i et les Uléma enseignent et instruisent continuellement. Vous devriez savoir qu’il y a déjà eu de nombreux professeurs et savants qui sont tombés martyrs sur les champs de bataille en Afghanistan. C’est pourquoi nous sommes en grand besoin d’hommes capables d’enseigner, de professer et de diriger les écoles de Moujahideen, les camps d’entraînement, les camps de réfugiés et les fronts de bataille jusqu’à ce qu’Allah

l’Exalté nous aide à accomplir nos buts. Nous avons besoin de savants et de professeurs plus que tout autres professionnels ou spécialistes. Qu’Allah nous assiste a continuer à servir l’Islam et les musulmans.

(Ce cheikh combat aujourd’hui au côté de Massoud les Talibans qui ont instauré un état islamique. Ou est donc sa parole ? « ndt »).

Permission des parents, du mari et du créditeur

Le besoin de permission est lié au statut de l'ennemi :

1) Si l'ennemi est à l'extérieur du pays, il n'est pas en train de rassembler ses troupes à l'extérieur des frontières, il n'y a pas d'effet sur le pays musulman, et que les frontières sont pleines de soldats, alors dans une telle situation le Jihad n'est que Fard Kifaya, et la permission est requise. Ceci parce que l'obéissance aux parents et au mari est Fard 'Ayn et que le Jihad dans ces circonstance est Fard Kifaya. Fard 'Ayn prend le dessus sur le Fard Kifaya.

2) Si l'ennemi attaque une frontière musulmane pour entrer dans un pays musulman, alors comme nous l'avons mentionné plus haut, le Jihad devient Fard 'Ayn pour la population entière du pays et des pays alentour. Dans cette situation la permission n'est pas requise. Il n'y a permission de personne pour personne, même l'enfant sort sans la permission de ses parents, la femme sans la permission de son mari et de débiteur sans la permission de son créditeur.

La situation où la permission des parents et du mari est requise est suspendue jusqu'à ce que l'ennemi soit expulsé du pays musulman, ou quand il y a un nombre suffisant de combattants pour expulser l'ennemi même si tous les musulmans de la terre sont rassemblés.

Le Jihad, quand il est Fard 'Ayn, prend le dessus sur l'obéissance aux parents, ce qui est aussi Fard 'Ayn. Parce que le Jihad est la protection de la religion, et l'obéissance aux parents est pour l'individu. C'est que le Jihad (avec ce qu'il peut entraîner de chagrin et de mal pour les parents) est la protection de la religion ce qui est prioritaire sur la protection des individus. En outre, le Jihad lui-même est la destruction du soi du Moujahid s'il est martyr. Dans ce cas la protection de la religion est assurée. Alors que ce n'est pas certain que les parents seront peinés. Le certain prend le dessus sur l'incertain.

Un exemple de Fard 'Ayn et de Fard Kifaya

Par exemple, des gens sont en train de marcher au bord de la mer et que parmi eux il y a un groupe de bons nageurs. Ils voient un garçon sur le point de se noyer. Il crie : « Sauvez-moi ! » Mais personne ne se dirige vers lui. Y a-t-il un seul savant aujourd'hui pour dire qu'ils doivent obéir à leurs pères et laisser l'enfant se noyer ?

Ceci est l'exemple de l'Afghanistan aujourd'hui (ou de la Tchéchénie aujourd'hui « ndt »). Elle crie à l'aide, ses enfants se font égorger, ses femmes se font violer, l'innocent est tué et leurs cadavres mutilés, et quand des jeunes gens sincères veulent bouger pour les sauver et les aider ils sont critiqués et ont leur dit : « Comment pourriez-vous partir sans la permission de vos parents ? »

Sauver l'enfant qui se noie est Fard pour tous les nageurs qui en sont témoins. Avant que quiconque ne bouge, il y a un appel à eux tous pour le sauver. Si quelqu'un y va, les autres ne commettent pas de pêché. Mais, si personne n'y va, tous les nageurs commettent un pêché.

Aucune permission n'est requise tant que personne ne bouge. Même si les parents interdisent au fils de sauver le noyé, ils ne doivent pas être obéis. Parce que l'appel au départ pour un Fard Kifaya est le même que l'appel pour un Fard 'Ayn. La différence vient après. Si quelques-uns uns répondent à l'appel, alors les autres sont déchargés du pêché. Si personne ne répond, tous sont en train de pêcher.

Ibn Taymiya a dit : « Si l'ennemi attaque, il n'y a pas lieu à argumenter. En fait, la DEFENSE de leur attaque contre la religion, les vies et toutes choses considérés comme ayant de la valeur est une obligation sur laquelle tout le monde s'accorde. » La preuve de cette permission des parents dans le Fard Kifaya et de l'absence de permission dans le Fard 'Ayn est titrée de la conciliation des deux Hadith:

1) Un Hadith rapporté par Boukhari. Abdullah Ibn ‘Amr Ibn ‘Aas (ra) a dit : « *Un homme vint voir le Prophète (Salut et bénédiction d’Allah sur lui) et lui demanda la permission pour allez faire le jihad: « Tes parents sont-ils vivants ? » Il répondit : « Oui. » Il (Salut et Bénédictions d’Allah sur lui) lui dit : « En eux est le Jihad !* »

2) Ibn Hibbban a raconté d’Abdullah Ibn Amr Ibn al ‘Aas(ra): *« Un homme vint questionner le Prophète (Salut et bénédictions d’Allah sur lui) au sujet de la meilleure action. Il (Salut et bénédictions d’Allah sur lui) dit : « La prière ». Il demanda : « Et ensuite? » Il (Salut et bénédictions d’Allah sur lui) dit : « Le Jihad ». Il dit : « J’ai deux parents ». Le Prophète (Salut et bénédictions d’Allah sur lui) dit : « Je t’ordonne de leur faire du bien. » L’homme dit : « Par Celui qui t’a envoyé avec la vérité je ferais le jihad et les quitterais. ». Il (Salut et bénédiction d’Allah sur lui) dit : « Tu sais mieux.* ». Al Hafiz a dit : « Il est entendu qu’ici le Jihad était Fard ‘Ayn afin de réconcilier les deux (hadith). »

Jihad avec ses biens

Il ne fait aucun doute que le Jihad avec sa personne est supérieur au Jihad avec ses biens. En conséquence, les riches au temps du Prophète (Salut et bénédictions d'Allah sur lui) n'étaient pas exempts de participer avec leur personne, comme Uthman et Abdur Rahman Ibn 'Auf (ra). Parce que la purification de l'âme et l'évolution de l'esprit, sont élevés à un haut niveau au milieu de la bataille. C'est pourquoi le Prophète (Salut et bénédictions d'Allah sur lui) a dit à l'un de ses compagnons : « *…Tiens-toi au Jihad parce que c'est le monasticisme de l'Islam*. » Hadith Sahih rapporté par Ahmad. C'est pourquoi quand on demanda au Prophète (Salut et bénédictions d'Allah sur lui) : *« Une personne est-elle mise à l'épreuve dans sa tombe ? » Il dit : « Les étincelles de l'épée au-dessus de sa tête a été une épreuve suffisante pour lui.* » Hadith Sahih rapporté par Nasa'i.

De plus, le Prophète (Salut et bénédictions d'Allah sur lui) a mis en garde contre le fait que les affaires de ce monde nous tiennent éloigné du Jihad. Un jour il montra une charrue et dit : *« Elle n'entre pas dans la propriété de quelqu'un, excepté chez celui qu'Allah humilie avec.* »

Rapporté par Boukhari dans son Sahih. Aussi, dans un Hadith Sahih : « *Si vous pratiquez la Tabaiya al Ainiya (c'est à dire le fait de vendre des biens à quelqu'un pour un certain prix puis les lui racheter pour un prix vraiment inférieur), si vous suivez la queue des vaches, si vous vous satisfaisiez avec l'agriculture, et que vous abandonnez le Jihad, Allah vous couvrira d'humiliation et ne vous la retirera pas avant que vous retourniez à votre religion*. » Rapporté par Abu Daoud.

De même, dans un Hadith Sahih : *« Ne prenez pas la Day'at, elle vous satisferait de la vie de ce monde*. » Rapporté par at Tirmithi. Day'at est le vrai état du métier. Dans ce Hadith le Messager d'Allah (Salut et bénédictions d'Allah sur lui) a fait la liste des distractions de ce monde et des sources de préoccupation : l'agriculture, le commerce avec intérêt et l'étude d'Al Ainiya, l'encadrement des animaux, l'industrie et le métier (Day'at). Etre préoccupé par cela, en des période où l'Islam est sujet à des confrontations sur le champs de bataille, sur le point d'être éradiquée, ceci est considéré Harram et comme un grand pêché d'après la Shariah.

Le Jihad avec ses biens est obligatoire si les Moujahideen en ont besoin, Fard pour les biens des femmes et des enfants, même si le Jihad est Fard Kifaya, comme il a été décidé par Ibn Taymiya. C'est pourquoi il est interdit pour les gens de faire des économie en période de besoin. On a demandé à Ibn Taymiya : « Nous juste assez d'argent pour nourrir ceux qui meurent de faim, ou pour donner au Jihad, qui doit souffrir ? »Il répondit : « Nous donnons priorité au Jihad, même si ceux qui meurent de faim doivent perdre la vie. Comme pour le cas des boucliers humains, qui sont irrémédiablement tués par nos mains, ici ils meurent par le fait d'Allah. »

Al Qurtubi a dit : « Les érudits s'accordent pour dire que si un besoin incombe aux musulmans, après avoir payé la Zakat, ils doivent dépenser de leurs propres ressources pour s'occuper de se besoin. » Malik a dit : « Il est obligatoire pour les gens de payer la rançon de ceux qui parmi eux sont pris en otage, même si cela épuise leurs biens. Ceci a l'accord de tous. » La protection de la religion prend le dessus sur la protection des individus, la protection des individus à la priorité sur la protection des biens. Donc les biens du riche n'a pas plus de valeur que le sang des Moujahideen. Que le riche prenne garde et qu'il fasse attention à la loi d'Allah concernant ses biens, alors que le Jihad est en grand besoin de ces biens, comme la religion et les musulmans de ces pays qui sont sur le point de disparaître. Les riches se noient dans leurs désirs, et pourtant, s'ils pouvaient s'abstenir juste un jour de leurs désirs, et retenir leurs mains de gâcher l'argent par des trivialités, et au lieu de cela les diriger vers les Moujahideen en Afghanistan, dont les pieds sont lacérés par la glace et qui meurent de froid. Ils ne trouvent pas de nourriture et n'ont pas de munitions avec lesquelles défendre leur sang.

Je dis que si les riche dirigeaient ce qui gâchent en un jour vers les Moujahideen Afghani, leur argent, par la permission d'Allah, aiderait à faire un grand pas vers la victoire. Les plus part des érudits, et le principal d'entre eux, l'Honorable Cheikh Abdul Aziz Bin Bazz, a écrit une Fatwa qui déclare que donner la Zakat aux Moujahideen Afghan est la plus belle action et la meilleure charité

Résumé

Le Jihad avec la personne est Fard ‘Ayn pour tous les musulmans de la terre.
Pas besoin de permission de la part de l’un pour l’autre pour le Jihad et pas besoin de permission de la part des parents pour l’enfant.

Le Jihad avec vos biens est Fard ‘Ayn et il est Harram de faire des économies alors que le Jihad à besoin de l’argent des musulmans.

Négliger le Jihad c’est comme abandonner le jeûne et la prière, et plus que cela, négliger le Jihad est pire de nos jours. Nous citons Ibn Reshd: « Tout le monde s’accorde à dire que quand le Jihad devient Fard ‘Ayn il a la priorité sur le Fard du Hajj. »

CHAPITRE 4
Questions importantes

Pouvons-nous accomplir cette Fatwa de nos jours ?

Certains pourraient dire après tout ceci : « Nous savons déjà que le Jihad avec notre personne aujourd'hui est Fard 'Ayn et que le Jihad est maintenant obligatoire comme prier et jeûner, de plus, nous savons que le Jihad avec notre personne à la priorité sur la prière et le jeûne, par les dires d'Ibn Taymiya: « La première obligation après l'Imane c'est de repousser l'agresseur ennemi qui attaque la religion et les affaires de ce monde. » La prière peut être repoussée, regroupée, le nombre de Rakat réduit et sa position changée quand on est en Jihad. Dans les deux Sahih : « *Allah a rempli leurs maison et leur tombes avec du feu parce qu'ils retardaient la prière de l'après midi jusqu'à ce que le soleil disparaisse.* »

Et, le Moujahid peut rompre son jeûne pendant le Ramadan, comme cela a été rapporté par Muslim, le Messager d'Allah (Salut et bénédictions d'Alah sur lui) a rompu son jeûne sur le chemin de l'ouverture de la Mecque et dit : « *Vous allez rencontrer votre ennemi ce matin, rompre votre jeûne vous rendra plus fort, donc, rompez votre jeûne.* »

Il est clair pour nous qu'aucune permission n'est requise de la part de personne quand le Jihad est Fard 'Ayn, comme aucune permission n'est requise de la part du père, du cheikh ou du maître pour accomplir la prière obligatoire du matin avant que le soleil ne se lève.

De même, aucune permission n'est requise dans le Jihad obligatoire. Disons que si le fils et le père dorment en un endroit, et que le fils veut prier le Fajr mais que son père dort. Quelqu'un suggère-t-il que le fils doit demander la permission de son père pour faire une prière obligatoire ? Supposez que le père interdit à son fils d'accomplir sa prière pour une raison ou une autre, peut être pour ne pas déranger les autres gens qui dorment (qui ne prient pas le Fajr) ou parce que son père ne veut pas prier. Le fils obéit-il à son père? La réponse est claire, le Messager d'Allah (Salut et bénédictions d'Allah sur lui) « *l'obéissance à la créaure est dans ce qui est droit ».* Accepté, Sahih al Jamia 2323. Et aussi : « *Il n'y a pas d'obéissance dans la désobéissance au créateur*. » Hadith Sahih rapporté par Ahmad et al Hakim. *« Il n'y a pas d'obéissance à celui qui n'obéit pas à Allah.* » Hadith sahih rapporté par Ahmed. Négliger le Jihad est un péché, et il n'y a pas d'obéissance à la créature en désobéissant au créteur. »

A propos de la permission

Le sujet de la permission : Pour clarifier cette question nous disons, avec l'aide d'Allah, que les compagnons n'ont jamais recherché la permission du Messager d'Allah (Salut et bénédictions d'Allah sur lui) une fois que l'étendard était hissé et que la Ummah était appelée à s'élancer. Mais la recherche de la permission et la consultation du Messager d'Allah (Salut et bénédictions d'Alah sur lui) était recherchée s'ils avaient personnellement décidés de sortir ou après qu'ils aient enregistré leurs noms pour une expédition. Dans le Hadith Sahih rapporté par Ahmed et Nasa'I de Muawiya Ibn Jahima as Salmi: « *Jahima vint dire au Prophète (Salut et bénédictions d'Allah sur lui) : « Oh! Messager d'Allah, je veux participer à une expédition et je viens te consulter. » Il demanda : « As-tu une mère ? » Il dit : « Oui !* » Le Prophète (Salut et bénédictions d'Allah sur lui) dit *: « Reste avec elle car le Paradis est sous ses pieds.* » Dans une autre narration : « *J'ai été inscrit dans telle et telle expédition.* » c'est à dire : « J'ai signé. » Ceci était à une époque où le Jihad était Fard Kifaya. Si le Jihad devient Fard 'Ayn après l'appel, demander la permission au Prophète (Salut et bénédictions d'Allah sur lui) aurait été un signe clair d'hypocrisie. Ceci, car le verset décisif a été révélé :

« Ceux qui croient en Allah et au jour dernier ne demandent pas permission quand il s'agit de mener combat avec leurs biens et leurs personnes. Et Allah connaît bien les pieux. Ne te demandent permission que ceux qui ne croient pas en Allah et au jour dernier et dont les cœurs sont emplis de doute. Ils ne font qu'hésiter dans leur incertitude. » (Sourate at Tawba : verset 44-45).

En référence au Califes bien Guidés Abu Bakr, Umar, Uthman et Ali (ra), nous ne connaissons pas de compagnons ou de prédécesseurs ayant demandé leur permission. Cela n'a pas été le cas d'un seul d'entre eux

qui voulait participer à une expédition ou combattre dans le Jihad, de venir voir Abu Bakr pour demander sa permission. La chose importante est que l'étendard doit être hissé, et les troupes envoyées.

de plus, en référence à l'Emir-ul-Mu'mineen après les Califes, nous ne connaissons personne qui voulait faire Ribatt ou combattre dans le Jihad qui soit venu leur demander une autorisation. Et nous ne connaissons pas non plus de musulman dans l'histoire islamique ayant été puni par un Emir pour avoir participer au Jihad ou a une expédition sans avoir demandé la permission. En fait, l'autorisation n'était recherchée du commandant sur le champs de bataille pendant l'expédition ou l'attaque qu 'afin de maintenir l'organisation et de ne pas gâcher les plans des musulmans. .

Certains érudits musulmans comme Auza'i ont spécifié que l'autorisation de l'Imam n'est que pour le soldat salarié de l'état.

Ar Ramli a dit dans Nihayat al Mahtaj 8/60: « Joindre une expédition sans l'autorisation de l'Imam ou de second au commandement est une chose détestée sauf dans trois conditions :

1) Si rechercher la permission met en danger l'objectif.
2) Si l'Iman n'a pas correctement appelé à l'expédition.
3) Si quelqu'un pense qu'on lui refusera injustement ou incorrectement l' autorisation. Confirmé par al Balqini. »

Nous soulignons que tout ceci est quand le Jihad est Fard Kifaya. Mais, si le Jihad devient Fard 'Ayn il n'y a pas de permission. Ibn Rushd a dit : « L'Imam doit être obéi même s'il est injuste. Aussi longtemps qu'il n'ordonne pas un péché. Interdire le Jihad qui est Fard 'Ayn est un péché.

Nous continuons en disant ce cas : La permission est requise pour le Fard Kifaya, seulement après qu'un nombre suffisant de Moujahideen ont été rassemblés pour remplir le Fard. Avant que ce nombre suffisant n'ait été atteint, l'appel est dirigé à tous et c'est une obligation pour tous, qui est éliminée par l'accomplissement de certains. Il n'y a pas de différence entre le Fard Kifaya et le Fard 'Ayn que la suffisance(kifaya) ne soit rencontrée. Avant cette suffisance, il n'y a pas besoin de permission. La permission n'est recherchée qu'après que l'on sache des musulmans sur le champs de bataille ont atteint le nombre requis pour accomplir le Fard.

Après tout ceci, quelqu'un pourrait dire :
Nous savons que le Jihad est Fard 'Ayn et qu'il n'y a pas besoin de permission pour le Jihad, pourtant il reste encore des questions importantes.

Première Question :

Comment pouvons appliquer la marche générale concrètement de nos jour ?

Certains ressentent que la Marche Générale est requise en Islam, mais que la femme parte sans la permission de son mari, et l'enfant sans la permission de son père, pose une question importante pour les raisons suivantes :

1) Aucun territoire islamique n'est assez grand pour contenir un millième des milliers de musulmans.
2) Cela mène à la perturbation du processus d'éducation islamique qui est considéré comme l'espoir, avec la permission d'Allah, de la sauvegarde de la Ummah.
3) Ceci mène au processus d'évacuation des régions islamiques, et leur ouverture aux communistes, baptistes, nationalistes et athées.

Réponse: Si les musulmans appliquaient les commandements d'Allah et établissaient les lois de la Shariah concernant la Marche Générale juste pour une semaine en Palestine, la Palestine serait complètement purifiée des juifs. De même, la situation en Afghanistan ne durerait pas longtemps si la Ummah s'y élançait. De plus, il n'y aurait pas d'absence de Da'i, et leurs maisons ne seraient pas détruites par la sortie de leurs femmes. Au lieu de cela, en premier lieu, nous attendons et nous essuyons. Nous regardons la région islamique tomber sous la domination des kuffar, jusqu'à ce qu'elle soit complètement engloutie, alors finalement nous faisons l'éloge avec beaucoup de gémissements et de chaudes larmes.
Malheureusement, quand nous pensons à l'Islam nous pensons nationalement. Nous n'arrivons pas à faire aller notre visions au delà des frontières géographiques qui ont été dessinées pour nous par le kouffar.

Le fils de la ville d'Ar Ramsa en Jordanie sur la frontière syrienne sent une appartenance et pense islamiquement au fils d'Aqaba en Jordanie, à 600 kilomètres de là, beaucoup plus qu'il ne pense au fils de Dara, une ville syrienne à 10 kilomètres d'Ar Ramsa. En dépit du fait que le fils de Dara et le fils d'Aqaba sont deux adorateurs musulmans, bien que le fils de Dara est plus religieux que le fils de la Jordanienne Aqaba.

Seconde Question

pouvons-nous combattre dans le Jihad alors que nous n'avons pas d'Emir ?

Oui, nous combattons, et nous n'avons pas d'Emir. Nul n'a dit que l'absence d'un Emir à la tête d'une communauté musulmane annule le Fard du Jihad. En fait nous avons vu les musulmans au temps des croisades et pendant les invasions Tartares combattre avec des Emirs différents. A Halab (en Syrie) il y avait un Emir, à Damas il y avait un Emir et en Egypte il y avait plus d'un Emir. Certains d'entre eux demandaient même l'aide des chrétiens contre l'autre Emir, comme ce qui s'est passé quand Shawar demanda l'aide des chrétiens contre un autre Emir, Dar Gham, en Egypte.

Pas un des érudits n'a dit qu'une telle situation et qu'une telle corruption annulait l'obligation du Jihad pour la défense des terres musulmanes. Au contraire cela multiplie leurs devoirs. La même chose est arrivée en Andalousie comme l'a dit le poète :

« Ils étaient divisés en sectes, chacune avait sa place, chaque place avait son Emir et ses élèves. »

Et un autre a écrit : « Ce qui m'a fait désespérer de l'Andalousie fut les titres du roi, de grands titres dont ils n'étaient pas dignes, comme le chat qui imite le lion en se gonflant. »

Pas un des savants n'a dit qu'il n'y pas de Jihad dans ces conditions, en fait, les savants étaient eux-mêmes sur les lignes de front Andalous.

Il se peut que dans la bataille l'Emir n'ait désigné aucun commandant. Ce fut le cas le jour de Mu'tah. Khalid Bin Walid se leva et pris le drapeau, et par lui, Allah sauva l'armée musulmane. Et, pour cela, le Prophète (Salut et bénédictions d'Allah sur lui) fit son éloge.

Il se peut que l'Imam ou l'Emir al Mu'mineen ne soit pas présent, ceci n'annule pas l'obligation de combattre et la défense des terres musulmanes. Nous n'attendons pas que le Califat soit réinstaller parce que le Califat ne revient pas par des théories abstraites, par une accumulation de connaissances et d'études. Au contraire, le Jihad, est le meilleur moyen de remettre les autorités divisées sur le chemin droit de l'autorité ultime du Califat.

Les Moujahideen choisissent entre eux leur Emir pour le Jihad. Il les organise et unifie leurs efforts et fait que le fort supporte le faible. Dans un Hadith Sahih d'Uqbah Bin Amar qui faisait parti de la troupe qui va être mentionnée : "Le Prophète (Salut et bénédictions d'Allah sur lui) envoya une troupe et il choisit parmi nous un chef. Quand nous fûmes de retour je dis : « *Je n'ai jamais vu le Prophète (Salut et bénédictions d'Allah sur lui) nous blâmer autant*. Le Prophète (Salut et bénédictions d'Allah sur lui) dit : *N'êtes vous pas capable, au cas où je choisis un homme et qu'il n'applique pas mes ordres, d'en choisir un autre parmi vous qui appliquera mes ordres? »*

Le Messager d'Allah (Salut et bénédictions d'Allah sur lui) les a encouragés à changer l'Emir de la troupe même s'il avait reçu le drapeau des nobles mains du Prophète (Salut et bénédictions d'Allah sur lui) lui-même. Alors qu'en est-il s'il n'y a pas d'Emir dès le départ. La situation la plus critique qui demande un Emir est bien la guerre.

Ibn Qadama a dit dans Al Mughni 8/253: « *L'absence d'Imam ne remet pas à plus tard le Jihad parce que l'on y perd beaucoup à l'ajourner*. »

Si les gens choisissent un Emir, il doit être obéi. Comme cela est mentionné dans Fath al al Ali al Malik 1/253.

Le Cheikh Miyara a déclaré que s'il y a absence d'Emir, et que les gens sont d'accord pour en choisir un grand à ce moment là, pour leur montrer le chemin, pour que le fort supporte le faible, et qu'il fait tous ces efforts pour parvenir à cela autant qu'il le peut, il est évident que s'opposer à lui n'est pas permis. Celui qui s'oppose à lui cherche à créer la sédition, il désobéit à l'Islam et perturbe la Jama'a. Dans le Sahih Muslim: « *Plusieurs maux*

feront leur apparition dans le futur proche. Quiconque essaye de perturber les affaires de la Ummah alors qu'ils sont unis, vous devrez le combattre par l'épée, qui il soit. »

Troisième Question :

Pouvons-nous combattre en Afghanistan alors que les chefs sont séparés et ont des différents?

Il est obligatoire de combattre en Afghanistan avec les chefs qui sont séparés et qui ont des différents les uns avec les autres parce que l'on combat pour la DEFENSE des musulmans contre l'agression des athées.

Il n'y a rien qui interdise de combattre contre les mécréants et les athées quand il y a plus d'un groupe islamique présent. Nous considérons le chef de chaque groupe comme l'Emir au combat de chaque groupe.

Quatrième Question :

Celui qui reste derrière peut-il combattre seul ?

Oui il combat seul parce qu'Allah le Tout Puissant le majestueux a révélé ces mots à Son Prophète (Salut et bénédictions d'Allah sur lui):

« Combat donc dans le sentier d'Allah, tu n'es responsable que de toi-même, et incite les croyants (à combattre avec toi) il se peut qu'Allah arrête la violence des mécréants. Allah est plus redoutable en force et plus sévère en punition. » (Sourate an Nissa: Verset 84)

Ce verset ordonne au Messager (Salut et bénédictions d'Allah sur lui) deux choses:

1) Combattre même seul.
2) Inciter les croyants.

Le Seigneur de l'Honneur raconte la sagesse du combat. C'est pour arrêter la violence des mécréants parce que les mécréants ne craignent notre présence que si nous combattons:
« Et combattez-les jusqu'à ce qu'il ne subsiste plus d'association, et que la religion soit entièrement à Allah… » (Sourate al Anfal :Verset 39)

En négligeant de combattre, la Fitnah se répand et le kufr devient victorieux. Les compagnons (ra) du Prophète (Salut et bénédictions d'Allah sur lui) ont compris ce verset selon sa signification apparente. Abi Ishaq a dit : « *Quand un homme se jette sur les Moushrikun ne se jette-t-il pas lui-même dans la destruction ?* » Il dit : « *Non, parce qu'Allah a envoyé son Messager (Salut et bénédictions d'Allah sur lui) et il a dit :* ***« Combat dans le chemin d'Allah, tu n'es responsable que de toi-même…*** **» (Sourate an Nisa : Verset 84)**

Ibn Arabi a dit dans Ahkam al Qur'an 2/954: « *Il se peut qu'il advienne une situation telle qu'il soit obligatoire pour chacun de s'élancer, quand le Jihad est Fard 'Ayn si l'ennemi envahit un de nos pays ou s'il encercle un de nos territoires. Alors il est obligatoire pour toute la création de s'élancer pour le Jihad. S'ils ne répondent pas, ils pêchent. Si la marche est générale, parce que l'ennemi occupe le territoire ou capture des prisonniers, la marche est obligatoire pour chacun. Le léger, le lourd, sur une monture, à pied, l'esclave, et l'homme libre doivent partir. Celui qui a un père, part sans sa permission, et celui qui n'a pas de père, jusqu'à ce que la religion d'Allah prévale, il défend le territoire et la propriété, il humilie l'ennemi et va au secours des prisonniers. Sur cela il n'y a pas de désaccord. Que fait-il si les autres restent derrière ? Il trouve un prisonnier et paye sa rançon. Il attaque par lui-même s'il en est capable, et si non il prépare un guerrier.* »

Combattre seul plait à Allah. Comme dans un Hadith Hassan rapporté par Ahmad et Abu Daoud, Le Prophète Mouhammed (Salut et bénédictions d'Allah sur lui) a dit : « *Notre Seigneur s'émerveille pour un homme qui attaque dans le chemin d'Allah alors que ses compagnons battent en retraite et il sait ce qu'il y a au-delà et retourne vers le combat jusqu'à ce que son sang soit versé et Allah le Tout Puissant le Majestueux dit à Ses Anges: Regardez mon serviteur il retourne désireux de ce qui est avec Moi et craignant ce qui vient de Moi jusqu'à ce que son sang soit versé.* »

Cinquième Question

Combattons-nous aux cotés des musulmans qui sont en dessous du niveau acceptable d'éducation islamique?

Cette question vient de certaines personnes et certains d'entre elles sont sincères. Ils demandent comment nous combattons avec un peuple comme les Afghans, parmi eux il y le sincère, et parmi eux il y a le malhonnête, où la consommation du Niswar (genre de tabac) est répandue, et pour lequel il vendrait même son arme? Il a des gens qui suivent inflexiblement le Maddhab Hanafi et certains d'entre eux portent des talismans.

Avant de clarifier les règles de la Shari'ah, je dis : Montrez-moi un peuple musulman sur la terre qui n'a pas les mêmes problèmes. Laisserons-nous les mécréants sur les terres musulmans parce qu'il y a ce genre de problèmes ?

Réponse : Nous devons combattre parce que le combat est basé sur la confrontation avec la plus grande nuisance. Ce principe est mentionné dans Al dial al Mad:

Article 26: "La nuisance privée doit être empêchée pour en protéger le public".
Article 27: "La nuisance la plus grande peut être résolue par la nuisance plus petite".
Article 28: "S'il quelqu'un ne peut agir qu'en commettant un ou deux pêchés, il accomplit le moindre pour repousser le plus grand".
Article 29: "Le moindre de deux maux est préféré en premier".

Vous devez choisir entre deux maux : Quel est le plus grand: Que la Russie prenne l'Afghanistan, la transforme en un pays kaffir et y interdise le Qur'an et l'Islam ou le Jihad avec une nation qui commet des pêchés et des erreurs?

Ibn Taymiya a dit dans Majmua al Fatawa 28/506: « Il fait partie des principes d'Ahlul Sunnah wal Jamma'ah de participer à une expédition avec de très bons et des mauvais musulmans. Comme le prophète (Salut et bénédictions d'Allah sur lui) nous en a informés. Il se peut qu'Allah soutienne cette religion même avec un mauvais homme ou une personne immorale. Si une expédition n'est possible qu'avec des mauvais Emirs ou avec des soldats pêcheurs, on doit choisir un des deux suivants : se détourner d'eux, laisser l'expédition entre leurs mains, au quel cas l'ennemi peut en finir avec les gens restant, ce qui est un mal plus grand pour eux dans leur religion et leur vie. Ou alors, participer à une expédition avec un mauvais Emir, et de cette façon la plus mauvaise des deux options peut être résolue. Même si les musulmans ne peuvent pas s'arranger pour préserver la plus part d'entre eux. Dans cette situation c'est obligatoire comme dans toute situation similaire. De nombreuses expéditions avec les Califes Bien guidés se sont passées de cette façon. Le Prophète (Salut et bénédictions d'Allah sur lui) a affirmé : *« Il y a du bien dans la crinière des chevaux jusqu'au jour de la résurrection comme récompense et comme butin* ». Tant qu'il y a des musulmans il est obligatoire de combattre à leurs cotés, le drapeau en Afghanistan est islamique et le but est l'établissement de la religion d'Allah sur la terre.

Si seulement les musulmans avaient combattu en Palestine, en dépit de la corruption qui y était présente dès les premières étapes, et avant que la situation ne s'aggrave avec l'arrivée de George Habash, Naif Hawatma, Père Capici et leurs semblables, la Palestine n'aurait pas été perdue.

Tant que tous les chefs du Jihad afghan jeûnent et prient, en même temps que leurs autres pratiques, et qu'ils appellent à l'Islam, il est obligatoire de combattre avec un peuple musulman aussi longtemps qu'ils sont musulmans. Le problème n'est le fait qu'ils soient mauvais ou corrompus, tant qu'ils combattent les kuffar, les gens du Livre et les athées.

Shawkani a dit dans Nayl al Awtar 8/44: « *Les savants sont d'accord pour dire qu'il est permis de chercher de l'aide auprès des musulmans mauvais ou corrompus contre les kouffar*. »

Sixième question

Pouvons-nous chercher de l'aide auprès des Moushrikoun si nous sommes en mauvaise condition?

Certaines personnes croient qu'il faut chercher l'aide de l'Amérique et des Etats occidentaux pour le Jihad en Afghanistan, et l'aide de la Russie contre les juifs en Palestine. Ce genre d'assistance est Haram selon l'accord des savants en Fiqh et cela retire le but ultime du Jihad. Il y a plusieurs Hadith contradictoires à ce sujet. Les suivants sont des hadiths qui interdisent de rechercher l'aide auprès des kuffar.

Hadith dans le Sahih Muslim: Il (salut et bénédictions d'Allah sur lui) a dit à un Moushrik je jour de la bataille

de Badr : « *Repars, je n'accepterais pas l'aide d'un Moushrik.* » Un autre Hadith: « *Nous ne recherchons pas l'aide des Moushrikoun contre les Moushrikoun.* » Rapporté par Ahmad et at Tabarani. Haythami a dit dans Majmuat az Zawayd: « *Ahmad et Tabarani sont véridiques*. » Et il y a une narration Sahih qui dit que Safwaan Bin Umaya combattit aux cotés du prophète (salut et bénédictions d'Allah sur lui) et il était kaffir.

An Nawawi a dit dans Tahtheeb al Asma wal Loughat 263: *« Le Messager d'Allah (Salut et bénédictions d'Allah sur lui) le jour de Hunayn emprunta les boucliers à Safwan Bin Umaya*." Il (Salut et bénédictions d'Allah sur lui) lui a dit : « *Ce prêt te sera rendu.* » Hadith Sahih rapporté par Al Hakim. Voire Sahih al Jamia 3862. Il est bien raconté par les biographes que Qasman s'est élancé avec le Prophète (Salut et bénédictions d'Allah sur lui) le jour d'Uhud et qu'il a tué le porteur de drapeau des Moushrikoun. Le Prophète (Salut et bénédictions d'Allah sur lui) a dit : *"Il se peut qu'Allah soutienne cette religion avec un homme mauvais".* En conséquence, à cause de ces hadith contradictoires les savants diffèrent sur la façon de les réconcilier. Le fait de chercher l'aide auprès de Moushrikoun était interdit mais plus tard cela fut abrogé. Al Hafiz dans Al Talkheers a dit que cela est la meilleure réconciliation. Et ash Shaffi'i est d'accord.

Les quatre plus grands savants du Fiqh sont d'accord pour dire que chercher l'aide des kouffar est restreint à ces conditions :

1) La règle de l'Islam doit avoir le dessus, ce qui veut dire que les musulmans doivent être plus forts que le groupe combiné des Moushrikoun dont ils recherchent l'aide aussi bien que les Moushrikoun qu'ils combattent en cas de collaboration des koufars contre les musulmans.
2) Les kouffar doivent avoir une bonne opinion des musulmans, et les musulmans ne doivent pas se sentir en danger par leurs tricheries et ceci s'estime à leur comportement.
3) Les musulmans doivent avoir besoin de l'aide du kaffir ou des kouffar dont ils demandent l'aide.

Les opinions des Madhhabs

Opinion Hanafi
Mohammed Bin al Hassan a dit : « Il est acceptable pour un musulman de demander l'aide des Moushrikun contre les Moushrikun si la loi de l'islam a le dessus. » Al Jassas a dit : « Nos pairs ont dit : « Dans le combat, il est acceptable de recherche l'aide des Mushrikun contre les Mushrikun tant que dans la coalition dominante la loi de l'islam garde le dessus. »

Opinion Maliki
Ibn al Qasim a dit : « Ce n'est pas mon avis qu'ils puissent rechercher leur aide dans le combat à leurs cotés à moins qu'ils n'occupent des rôles de serviteurs, alors là je n'y vois aucun problème. » Malik a dit : « Mon avis n'est pas qu'ils peuvent chercher l'aide des Moushrikun contre les Moushrikun à moins qu'ils n'occupent des rôles de serviteurs. »

Opinion Shaffi'i
Ar Ramli a dit : « L'Imam ou le second dans le commandement peut demander l'aide des kouffar même s'ils sont ahlul harb s'ils savent qu'ils ont une bonne opinion de nous et à condition que nous ayons besoin d'eux pour servir ou combattre parce que nous sommes trop peu. »

Opinion Hanbali
Ibn Qoudamah a dit : « D'après Ahmad il est permis de demander l'aide des Mouhrikoun, en fait c'est l'opinion d'Ahmad que le kaffir a une part du butin s'il a participé à l'expédition sous le commandement de l'Imam. » Il va à l'encontre de l'opinion de la majorité qui ne lui accorde pas une part du butin.

La révélation de l'ordre de combattre

De nombreux écrivains ont commis des erreurs au sujet de l'autorisation de faire la paix. Ils citent le texte Qur'anique sans connaître l'ordre chronologique de la révélation. Alors qu'ils doivent avoir connaissance de la succession des versets Qur'aniques relatifs au Jihad qui mènent à la révélation du verset de l'épée dans la sourate at Tawba :

(Note de la traductrice en français :Suite au texte il est cité en référence la sourate at-Tawba sans préciser le numéro du verset. Selon la traduction littérale (et vu l'interprétation du Cheikh Ibn Al Qayim) le sens du verset cité correspond tant au verset 191 de la sourate al Baqarah et au verset 36 de la sourate at-Tawba: c'est pourquoi nous vous proposons les deux versets, étant ignorant d'une part en science religieuse et ne possédant pas le texte original. Et Allah est le Plus Savant)

« **Et tuez-les où que vous les rencontriez; et chassez-les d'où ils vous ont chassés : l'association est plus grave que le meurtre. Mais ne les combattez pas près de la mosquée sacrée avant qu'ils ne vous y aient combattu. S'ils vous y combattent, tuez les donc. Telle est la rétribution des mécréants**.(Surah al Baqarah:Verse 191).

« **Le nombre des mois auprès d'Allah, est de douze…Combattez les associateurs sans exception, comme ils vous combattent sans exception. Et sachez qu'Allah est avec les pieux.** » Soute at-Tawba verset 36

Ibn al Qayim a expliqué dans Zad al Mi'ad que le Jihad était permis pendant le Hajj, puis il fut ordonné de combattre ceux qui les combattaient, finalement il fut ordonner de combattre les Moushrikoun en général.

Ibn 'Abidin a dit : « Sache que l'ordre de combattre à été révélé par étape. Le Prophète (Salut et bénédictions d'Allah sur lui) a été ordonné au départ de propager et de se détourner.

L'Exalté dit :
« **Expose donc clairement ce que l'on t'a commandé et détourne-toi des associateurs**. » (Sourate al Hijr Verset 94)

Ensuite d'inviter à la sagesse:
« **Par la sagesse et la bonne exhortation appelle (les gens) aux sentiers de ton Seigneur. Et discute avec eux de la meilleure façon. Car c'est ton seigneur qui connaît le mieux celui qui s'égare de Son sentier et c'est lui qui connaît le mieux celui qui est bien guidé**. » (Sourate al Nahl : Verset 125)

Puis la permission de combattre fut accordée :
« **Autorisation est donnée à ceux qui sont attaqués (de se défendre) – parce que vraiment ils sont lésés ; Et Alla est certes capable de les secourir**. » (Sourate al Hajj : verset 39)

Puis il leur fut ordonner de combattre s'ils étaient attaqués :
« **… S'ils vous y combattent, tuez-les donc. Telle est la rétribution des mécréants**. » (Sourate al Baqarah : verset 191)

Puis il leur fut ordonné de combattre avec des conditions, quand les mois sacrés seraient passés :

« **Après que les mois sacrés expirent, tuez les associateurs où que vous les trouviez**… » (Sourate at Tawba : Verset 5)

Finalement, il fut ordonné de combattre en général :
« **Combattez dans le sentier d'Allah ceux qui vous combattent, et ne transgressez pas. Certes Allah**

n'aime pas les transgresseurs. »
(Sourate al Baqarah : verset 190)

C'est pourquoi il est si essentiel d'avoir connaissance de l'ordre de la révélation. Il est aussi nécessaire de clarifier qu'au départ il n'est pas permis d'entreprendre des négociations politiques à l'étape de la Da'wah, avant que la Da'wah soit correctement établie avec une autorité qui peut préserver ses buts. Si la Da'wah islamique entre en négociations à l'étape initiale, cela compromet son agenda, l'embrouille et cela ne sera plus compréhensible pour le public. Elle n'aura pas de fondations solides et la Da'wah sera perdue dans des jeux politiques et des liens nationaux.

L'exemple pour cette période est la noble sourate :
« Dis **: O vous les infidèles ! Je n'adore pas ce que vous adorez. Et vous n'êtes pas adorateurs de ce que j'adore. Je ne suis pas adorateur de ce que vous adorez et vous n êtes pas adorateurs de ce que j'adore**… »
(Sourate al Kafirun : Verset 1-5)

Et l'exemple de la position des croyants :
« Dis : « **Invoquez vos associés, et puis, rusez contre moi ; et ne me donnez pas de répit. Certes, mon Maître c'est Allah qui a fait descendre le Livre (le Qur'an). C'est Lui qui se charge de (la protection) des vertueux**. ».
(Sourate al A'raf: Verse 195-196)

Nous devons proclamer nos croyances, les faire entendre. Les appeleurs doivent élever la voix jusqu'à ce qu'ils soient sacrifiés sur le bûcher de la Fitnah dans lequel leurs âmes seront poussés à la limite de leur patience. Comme ce fut le cas pour le Prophète (Salut et bénédictions d'Allah sur lui) et ses compagnons pendant la période mecquoise. Mais une fois que l'état islamique fut établi, rien ne les empêchait de faire des pactes.

Conditions pour faire des traités de paix avec les kouffar

Les savants du Fiqh sont divisés sur le fait de savoir s'il est permis ou non de conclure des traités de paix avec les kouffar. Parmi eux il y en a qui le permettent en se basant sur le pacte de Hudaybiya. D'autres le permettent si les musulmans sont extrêmement faibles. D'autres encore, disent qu'il ne nous est plus permis de faire des traités de paix avec les kouffar parce que (disent-ils) tous les pactes avec les kouffar sont annulés par le verset de l'épée. Nous disons : il est permis de conclure un traité de paix si dans le traité il y a du bien pour les musulmans, mais à condition que dans le traité il n'y ait pas de clause qui l'annule ou le corrompe.

Comme par exemple :

1) Il n'est pas permis d'inclure dans le traité une condition qui abandonne le plus petit morceau de terre musulmane en faveur des kouffar. Ceci, parce que la terre n'appartient à personne, donc personne ne peut la négocier. Une telle condition annule le traité parce que la terre appartient à Allah et à l'Islam. Il n'est permis à personne de faire mauvais usage de ce qui ne lui appartient pas. Ou de frapper le fils d'Adame qui ne lui appartient pas. En référence aux Russes, il n'est pas permis de négocier avec eux tant qu'ils se retirent totalement du territoire Afghan. De même pour les juifs en Palestine.

2) Si le Jihad devient Fard 'Ayn il ne peut pas y avoir de traité de paix comme par exemple quand l'ennemi entre dans les terres des musulmans ou qu'il essaye de leurs nuire. Fath 'Ali de Malik 1/289 au sujet des traités de paix à Mayir dans le chapitre du Jihad: « Le Calife a signé un traité de paix avec les chrétiens mais les musulmans ont senti que la seule solution est le Jihad, alors son traité de paix a été annulé et sa mort rejetée. » A chaque fois que le Jihad est Fard 'Ayn il n'est pas permis de faire la paix, comme quand l'ennemi conquiert les musulmans. Tout ce que nous avons cité à ce sujet fait que quand le Jihad Fard 'Ayn annule le traité de paix, parce ça entrecoupe le Fard 'Ayn, c'est que le Jihad est le remède pour la situation. Qadi Ibn Rushd a rapporté que les savants sont d'accord pour dire que quand le Jihad devient Fard 'Ayn il est plus prioritaire que l'accomplissement du Fard Hajj. La raison de cela est que si le Jihad est Fard 'Ayn il doit être entrepris immédiatement alors que le Hajj peut être remis à plus tard. Le traités mentionné doit être abandonné parce qu'il n'est pas conforme à la Shari'ah, il n'est pas valable et ses règles ne sont pas non plus obligatoires, d'après tous ceux qui ont une vraie compréhension de des principes de la Shari'ah. Aussi le traité mentionné inclus l'abandon du Fard Jihad. L'abandon du Fard jihad est illégal et ce qui est illégal ne peut être obligatoire.

3) Toute condition qui entraîne l'abandon de la Shari'ah d'Allah ou qui néglige les pratiques de l'Islam annule le traité. Il n'est pas permis à la Russie d'interférer avec le gouvernement parce que cela corromps le Jihad et ses buts.

4) Il n'est pas permis de signer un traité incluant une condition qui humilie les musulmans ou autre chose de semblable. Comme cela est rapporté dans un Hadith de Az-Zuhri, qui a dit : "*Quand les souffrances du peuple devinrent grandes, le Messager d'Allah (Salut et bénédictions d'Allah sur lui) envoya quelqu'un à Uuyaina Bin Husn Bin Hanifa Ibn Badr et à Harith Bin Abi Auf al Munzi – qui étaient les chefs de Ghatafan. Il leur offrit un tiers des fruits de Médine à condition qu'eux et leurs forces se retirent. Ils tinrent des négociations mais ne finalisèrent pas l'accord. Quand il voulut conclure l'accord il envoya chercher Saad Bin Muad et Saad Bin Unadah afin de les consulter. Il leur expliqua la situation et dit : « Comme vous le savez, les Arabes nous tirent dessus d'un seul arc (ils sont rassemblés dans leur attaque contre nous), que pensez-vous de leur offrir les fruits de Médine? » Ils dirent : « O Messager d'Allah (Salut et bénédictions d'Allah sur lui) si tu dis que c'est ton avis, alors nous suivons ton avis. Mais, nous ne leur avons jamais offert de dattes excepté pour les leurs vendre ou s'ils étaient nos invités, et ceci était quand nous étions kouffar. Maintenant Allah nous a honoré de l'Islam. » Le Prophète (Salut et bénédictions d'Allah sur lui) fut satisfait de ce qu'ils dirent*. Hadith fort avec une chaîne de narrateur interrompue. Les Ansaar sentirent qu'ils seraient humiliés. Et dans certaines narrations : *« Nous ne vous donnerons que l'épée*. »

5) Ne pas faire de contracter une solution qui s'oppose à la Shari'ah de l'Islam.
Par exemple:

(i) Un accord permettant aux Moushrikoun de résister dans le territoire des Harramain (la terre des deux mosquées saintes, c'est à dire la Péninsule Arabique entière) parce que dans un Hadith: *« Expulsez tous les juifs et les chrétiens de la Péninsule arabique.* »

(ii) Rendre les femmes musulmanes aux kouffar:
« …**Si vous constatez qu'elles sont croyantes, ne les renvoyez pas aux mécréants. Elles ne sont pas licites pour eux et eux ne sont pas licites pour elles… »**
(Sourate al Mumtahinah : Verset 10)

Pour ce qui est de renvoyer un homme musulman aux kouffar il y a désaccord parmi les savants du Fiqh. Certains autorisent qu'ils soient renvoyés en rapport avec une condition semblable dans le pacte de Hudaybiya. Mais le reste des savants maintiennent que cette condition dans le traité Hudaybiya était spéciale au Messager d'Allah (Salut et bénédictions d'Allah sur lui) parce qu'il savait qu'Allah trouverait une voie de sortie pour eux. Ceci est l'opinion de la majorité.

Bara Bin Azib a dit : « Le Messager d'Allah (Salut et bénédictions d'Allah sur lui) fit trois conditions aux Moushrikoun le jour de Hudaybiya. Quiconque leur viendrait du Prophète (Salut et bénédictions d'Allah sur lui) ne serait pas renvoyé. Et celui qui lui viendrait venant d'eux, il serait renvoyé. Le Prophète (Salut et bénédictions d'Allah sur lui) dit : « *Celui qui de nous va vers eux, Allah s'éloignera de lui*. » Tout le monde l'accepte et Mouslim a ajouté : « Et celui qui les quitte, Allah fera une ouverture pour eux et une voie de sortie. »

6) De la même façon, il n'est pas permis de contracter une condition qui permet d'exposer les pratiques des kouffar en terre musulmane. Par exemple, permettre la construction d'églises, de monastères ou la circulation de missionnaires, tout ce qui créée la Fitnah pour les musulmans et corromps leurs croyances. Ce qui est encore plus important dans la Péninsule Arabique. Donc, les accords et la solution politique en Palestine sont nuls. Nuls depuis leur origine même. Tous les amendements ne sont pas autorisables.
En Afghanistan c'est permis sous certaines conditions:

(i) Le retrait de la Russie de tout le territoire musulman.
(ii) Si un état islamique est installé en Afghanistan après ce retrait et qu'il n'y a pas d'interférence avec le gouvernement à venir comme des tentative de rétablir le roi ou d'imposer des pratiques ayant pour but de miner les croyances du peuple afghan.
(iii) Le retrait doit se faire sans condition ni restrictions.
(iv) Les Russe doivent reconnaître pleinement les Moujahideen et leur demander la paix:

« Et s'ils inclinent à la paix, incline vers celle-ci (toi aussi) et place ta confiance en Allah. » Sourate al Anfal :Verset 61)

Soudi et Ibn Zaid ont dit : « S'ils vous appellent pour un traité, répondez-leur. » Ibn Hajr al Haythami a dit : « Une condition corrompue corromps le contrat. Par exemple, une condition qui empêche la libération des prisonniers, le retrait des territoires capturés, le retour des prisonniers musulmans qui s'en sont échappés, leur installation dans le Hijaz, l'apparition de l'alcool sur nos terres ou le renvoie vers eux de ceux d'entre eux qui sont venus à nous. »

(v) Si les Moujahideen sont satisfait que les Russes sont sincères en demandant la paix et qu'ils ne les décevront pas. Mais, ceux qui veulent la paix ou qui veulent en être les intermédiaires échouent à accomplir le but du Jihad qui est l'instauration d'un état islamique, parmi les pays occidentaux ne l'accepteront pas et résisteront. Ces gens ne parviennent pas à comprendre le but du Jihad et ils n'ont pas une vision islamique claire. De plus, il n'est pas permis à ces gens de combattre dans le Jihad, une faveur d'Allah, et ils ne peuvent pas en être ses chefs.

Car Allah le Tout Puissant a dit :
"**Si Allah te ramène vers un groupe de ces gens-là et qu'ils te demandent permission de partir au combat alors dit : « Vous ne sortirez plus jamais en ma compagnie et vous ne combattrez plus jamais d'ennemis avec moi… »** (Sourate at Tauba: Verset 83)

Qurtubi a dit 8/218: "Ceci indique que la compagnie des insensés dans une expédition n'est pas permise". La majorité des savants du Fiqh ont déclaré qu'Al Jihad n'est pas permis à l'arrogant, le pessimiste, l'hésitant, le lâche et le gêneur ; ils ne doivent pas accompagner l'armée.

Qu'Allah donne la victoire aux Moujahideen en Afghanistan, en Palestine, aux Philippines, au Liban et partout (en Tchéchénie, au Kashmir, en Algérie…). Qu'Il élève le drapeau de l'Islam, les lois de l'état Qur'anique, et qu'Il nous accorde le martyr dans Sa cause.
Gloire à Toi, Seigneur ! Seigneur de l'honneur et du pouvoir. Il est en dehors de ce qu'ils Lui attribuent et que la paix soit sur les Messagers, et que les louanges et les remerciement soient à Allah, seigneur des mondes.
Salutations sur le Prophète (Salut et bénédictions d'Allah sur lui) sur sa famille, ses compagnons, les suivants et sur ceux qui les suivent dans le chemin droit jusqu'au Jour du Jugement.

Mot final

Finalement nous disons que le cas n'est pas réglé par une longue liste de citations ou par plus de témoignages. Mais le sujet se réfère plutôt au cœur. Si Allah donne la lumière pour voir la vérité, tout devient clair. Autrement, si les cœurs sont noircis, ils ne verront pas.

« Ce ne sont pas les yeux qui s'aveuglent, mais ce sont les cœurs dans les poitrines qui s'aveuglent. » (Sourate Al Hajj: Verset 46)

La vision des cœurs est pour les preuves, et les signes d'Allah pour cultiver la Taqwa, l'obéissance et l'enthousiasme dans les actes d'adoration.

« Certes, il vous est parvenu des preuves évidentes, de la part de votre Seigneur. Donc quiconque voit clair, c'est en sa faveur ; et quiconque reste aveugle, c'est à son détriment car je ne suis nullement chargé de votre sauvegarde. » (Sourate al An'am : Verset 104)

Cette vision ouvre dans les cœurs la source de la compréhension. Une perception non acquise par les études. En vérité, c'est une compréhension accordée par Allah à Son serviteur de Son livre et de Sa religion selon la capacité de la vision du cœur. Cette vision grandit dans le cœur, afin qu'il puisse discerner la vérité du mensonge, l'honnête du menteur. L'Exalté a dit : **"Voilà vraiment une exhortation pour les croyants." (Sourate al Hijr : Verset 77)**

Moujhaid a dit : "Dans at Timidhi, Abi Saïd al Khudri (ra) a rapporté que le Prophète (Salut et bénédictions d'Allah sur lui) a dit : "**Craignez la perception des croyants parce qu'ils voient avec la lumière d'Allah le tout Puissant, le Majestueux**. " Puis il lut : **" Voilà vraiment une exhortation pour les croyants." (Sourate al Hijr: Verset 77)**

Quiconque parmi les savants préfère la vie de ce monde, doit mentir dans ses Fatwa et dans ses lois, dans sa lecture et dans ses commandements, parce que ceux-ci fondent son autorité.

Ceux qui suivent leurs désirs, leurs désirs ne seront satisfaits qu'en contredisant la vérité ou en rejetant une grande part. Si les savants et ceux qui gouvernent aiment le pouvoir et suivent leurs désirs, ils ne seront pas assouvis à moins de s'opposer à la vérité. Ceci, en particulier quand le doute coïncide avec leurs désirs, cela tente leur nature vile. Ce qui est droit est caché et la face de la vérité est voilée.

Si la vérité est évidente et sans doute, il choisit la controverse et s'excuse en disant qu'il trouvera une issue dans le repentir. A propos de ceux-là et de ceux qui sont comme eux, l'Exalté a dit :
"Puis leur succédèrent des générations qui délaissèrent la prière et suivirent leurs passions. Ils se trouveront en perdition …"
(Sourate Maryam : Verset 59)

L'Exalté a aussi dit à leur sujet :
"Puis les suivirent de successeurs qui héritèrent le Livre mais qui préférèrent ce qu'offre la vie d'ici-bas en disant : « Nous aurons le pardon. » Et si des choses semblables s'offrent à eux, ils les acceptent. N'avait-on pas pris d'eux l'engagement du Livre, qu'ils ne diraient sur Allah que la vérité? Ils avaient pourtant étudié ce qui s'y trouve. Et l'ultime demeure est meilleure pour ceux qui pratiquent la piété. Ne comprendrez-vous donc pas ?"
(Sourate al A'raf :Verset 169)

Suivre les désirs vains aveugle les yeux du cœur jusqu'à ce qu'ils ne puissent plus différencier entre la Sunnah et la Bid'ah, ou qu'ils les inversent inévitablement, et qu'ils perçoivent la Bid'ah comme une Sunnah. Voici la peste dont souffrent les savants quand ils préfèrent la vie de ce monde, qu'ils suivent les désirs et après les dirigeants. Les versets suivants parlent d'eux :

"**Et raconte-leur l'histoire de celui à qui Nous avions donné nos signes et qui s'en écarta. Les diables, donc, l'entraînent dans sa suite et il devint ainsi du nombre des égarés. Et si Nous avions voulu Nous l'aurions élevé par ces mêmes enseignements, mais il s'inclina vers la terre et suivit sa propre passion. Il est semblable à un chien qui halète si tu l'attaques et qui halète aussi si tu le laisses**…" (Sourate al A'raf :Versets 175-176)

Les citations ne suffiront pas parce que la perception de la vérité est relative à l'illumination du cœur. Quand le cœur est très attaché à la vie de ce monde et que le porteur du cœur est immergé dans le pêché, Ran (couverture noire) submerge le cœur. C'est parce que chaque pêché est une tâche noire sur le cœur. Ces tâches noires s'accumulent jusqu'à ce que le Ran soit total et empêche la pénétration de la lumière dans le cœur.

Quand le cœur est noirci, les choses n'apparaissent plus telles quelles sont vraiment, car la vérité est embrouillée et son visage n'apparaît plus. Le cœur est inversé et voit la vérité comme du mensonge et le mensonge comme de la vérité.

Il doit y avoir de la Taqwa pour que l'aptitude au discernement se développe, le cœur doit se nettoyer pour pouvoir voir les choses telles quelles sont.

" O vous qui croyez! Si vous craignez Allah, Il vous accordera la faculté de discerner (entre le bien et le mal), vous effacera vos méfaits et vous pardonnera. Et Allah est le détenteur de l'énorme grâce." (Sourate al Anfal : Verset 29)

Et quand ils étaient embarrassés par des questions difficiles ils disaient : "Demandez à ceux qui sont sur les fronts de guerre car ils sont plus proches d'Allah".

Ils demandèrent à Ahmad Bin Hanbal : "A qui demanderons-nous après vous?" Il dit : "Demandez à Aba Bakr al Waraq car il possède la Taqwa autant qu'il faut en avoir, et j'espère qu'il arrivera à répondre."

Dans Boukhari et Mouslim un Hadith Marfou': "*Dans le passé, parmi les nations qui sont venues avant vous il y avait des hommes inspirés et s'il y en a un dans ma nation ce serait Umar Bin Khattab*." Et ce fut vrai.

Mouslim raconte dans son Sahih que Aisha (r.a) a dit : "*Le Messager d'Allah (Salut et bénédictions d'Allah sur lui) ouvrait sa prière nocturne avec : O Seigneur de Jibril et de Mikaïl, Créateur des cieux et de la terre, Connaisseur de l'invisible et du visible, Tu juges entre tes serviteurs dans ce qu'ils sont en différent. Tu m'as guidé de ce qu'ils différaient vers la vérité. Tu guides qui tu veux vers le chemin droit."*

Finalement nous supplions par ces versets :
« …**O Seigneur! Tranche par la vérité entre nous et notre peuple car tu es le meilleur des juges**. » (Sourate al A'raf : Verset 89).

Nous répétons la supplication du Messager d'Allah (Salut et bénédictions d'Allah sur lui) rapportée dans le Sahih Mouslim:
"*O Allah guide nous de ce sur quoi ils diffèrent vers la vérité par Ta permission. Tu guides qui Tu veux sur le chemin droit. Notre Seigneur pardonne-nous et à nos frères qui nous ont précédé dans la foi et ne met dans nos cœurs aucune haine envers ceux qui ont cru. Notre Seigneur est en vérité plein de Bonté, Le Plus Miséricordieux. O Allah fais-nous vivre dans le contentement et mourir en Shahid et rassemble nous avec le groupe de Moustafa (Salut et bénédictions d'Allah sur lui). Gloire à Toi O Allah et Louanges, Je témoigne qu'il n'y a de dieu que Toi. Je recherche Ton pardon et à Toi je me repends*."

Lettres de reconnaissance

Lettre de Cheikh Mohammed Najeeb al Mu'ti

Toutes les louanges sont à Allah et que Sa paix et ses bénédictions soient sur Son Messager, sa famille, ses compagnons et ceux qui le suivent.

Le Jihad dans la cause d'Allah est pour atteindre le martyr à propos desquels Allah a annoncé la bonne nouvelle de leur élection avec ces mots: "…**et qu'Il choisisse parmi vus des martyrs**" (Sourate al Imran: Verset 140)

C'est la progression d'une demeure vers l'autre. D'une vie décevante, problématique et injuste vers la joie et le bonheur.

Sur ce sujet le généreux, le Moujahid, le courageux, le sage, Dr. Abdullah 'Azzam a écrit pour appeler au Jihad. Expliquant et montrant l'ordre droit, fournissant suffisamment de preuves du Tafseer, des Hadith et du Fiqh… Révisant et discutant de ses preuves, causant des maux de gorges à l'opposition et une écharpe dans les yeux des lâches et des hypocrites. Je dis à ce sujet quelques mots de Da'wah du chemin en dehors duquel il n'y a pas d'autre chemin, à ce moment critique, pour retirer le cancer de l'Ummah et pour défendre la foi. C'est toute la question de cette vie, qui est vécue sur le chemin d'Allah et de Son prophète (Salut et bénédictions d'Allah sur lui) et de Son Livre. Que Sa Ummah puisse être élevée et honorée et perpétuée ! Le croyant se bat dans le Jihad pour Allah : s'il tombe il apprend, s'il est blessé il est pardonné de ses pêchés, s'il vit il deviendra un chef, s'il est emprisonné il passe son temps en adoration, s'il meurt il est martyr et pour lui il n'y a que du bien et plus.

Et que la paix soit sur ceux qui écoutent l'appel et y répondent (et si on vous appelle à vous élancer, élancez-vous). Avec la miséricorde et les bénédictions d'Allah.

Mohammed Najeeb al Mu'tI'
Serviteur de la Sunnah avec la chaîne la plus originel
Auteur de Takmilatu al Majmu'a Sharh ul Muhatabt
Membre de l'union des écrivains égyptiens.

Lettre de Cheikh Saeed Hawa

Après avoir entendu cette lettre du Cheikh Dr. Abdullah 'Azzam, je considère cette Fatwa comme vraie et j'y appelle les gens.

Saeed Hawa

Lettre de Cheikh Umar Sayyaf

Toutes les louanges sont à Allah et que Ses bénédictions soient sur Mouhammed (Salut et bénédictions d'Allah sur lui), sa famille, ses compagnons et ceux qui le suivent.

Cette grande Fatwa et ses conseils sur les règles du Jihad et quand le Jihad devient Fard 'Ayn me furent montrées par mon frère en Islam, le Cheikh, le droit et le véridique, le Moujahid, Dr. Abdullah 'Azzm. Je l'ai lue en entier et j'y ai vu l'avis correct, la vérité sur laquelle il ne peut y avoir aucune divergence, et il n'y a aucun autre choix pour celui qui a un atome de foi dans son cœur que d'accepter ces preuves venant du Livre d'Allah, de la Sunnah du Prophète (Salut et bénédictions d'Allah sur lui), et du consensus des Ulama. Je dis qu'elle doit être propagée, et que l'on doit se hâter à s'élancer et remplir ce Fard sans hésiter, autrement l'on tomberait dans

la description faite par Allah :
"…**Puis quand on fait descendre une sourate explicite et qu'on mentionne le combat, tu vois ceux qui ont une maladie dans le cœur te regarder du regard de celui qui s'évanouit devant la mort**."
(Sourate Mohammed : Verset 20)

Qu'Allah récompense le Cheikh, le serviteur d'Allah pour son intention et son illumination.
Qu'Allah nous aide à suivre Sa volonté, la vérité est que le Jihad maintenant est Fard 'Ayn et qu'il n'y a d'excuse pour personne.

Umar Sayyaf
Grande Chair des Ulama
Sana Yemen.

Lettre de Cheikh Abdullah Nassah al Waan

toutes les louanges sont aux Seigneur des mondes, et que sa paix et Ses bénédictions soient sur le Mouhammad (Salut et bénédictions d'Allah sur lui), sur sa famille et ses compagnons qui ont porté le drapeau du Jihad partout dans le monde. Et sur ceux qui invitent à la vérité et sur ceux qui appellent au bien jusqu'au Jour Dernier.

Le Cheikh Dr. Abdullah 'Azzam, Qu'Allah le protège, m'a montré ce qu'il avait écrit sur les règles du Jihad aujourd'hui concernant l'Afghanistan, la Palestine et d'autres pays musulmans. Je dis, avec l'aide d'Allah :

Partout où il est allé il a déclaré la Fatwa, citant les Madhhabs et les prédécesseurs, ce qui est correct et vrai, que tout pays islamique occupé par les mécréants, comme cela fut décidé par le peuple de l'entendement, combattre devient Fard 'Ayn pour ses peuples. En conséquence, la femme s'élancera sans la permission de son mari, et l'enfant sans la permission de ses parents. De plus, le Jihad restera Fard 'Ayn pour tous les pays proches jusqu'à ce qu'il y ait suffisamment de forces pour libérer les pays musulmans des griffes des mécréants. Si les mécréants ne sont repoussés, alors le Fard 'Ayn du Jihad s'étendra en forme de cercle. Du plus proche vers le suivant plus proche. Jusqu'à ce que le Jihad devienne Fard 'Ayn pour la terre entière, jusqu'à la destruction de l'ennemi et leur complètement expulsion des terres musulmanes. Maintenant, de nos jours, nous trouvons de nombreux musulmans, dans tous les pays musulmans, paresseux, mal équipés et oisifs. Alors en vérité, pour l'Afghanistan, la Palestine aussi bien que d'autres pays musulmans, le Jihad est aujourd'hui devenu Fard 'Ayn pour tous jusqu'à ce qu'il y ait suffisamment d'homme et d'argent. Donc, il incombe aujourd'hui à chaque musulman capable de porter une arme de s'élancer pour le Jihad pour aider leurs frères musulmans en Afghanistan et partout où il y en a besoin, même si leurs parents ne le permettent pas, jusqu'à ce que l'on atteigne suffisamment de puissance et Allah est le Plus Savant mieux.

Note de la traductrice en Français

Traduit de l'Anglais par Oumm Assya. Les textes Qur'anique en version française sont tirés du SAINT CORAN et la traduction en langue française du sens de ses versets ; Imprimé à Médine al Mounawarrah

Références des hadith:

- Sahih al Jamia al Saghir 2828
- Silsilah al Hadith as Sahih 554
- Majmua al Fatawa 28/157
- Rapporté par Abu Daoud et Boukhari dans "Al Tarikh" voire Shaih al Jamia 3603 Shaih al Jamia 3739
- Sahih al Jamia as Saghir 1874
- Silsilah al Aadith as Sahih 958
- Hashiyat Bin Aabideen 3/238
- Hashiyat Ash Shouruni et Ibn Al Qasim dans Tahfa al Mahtaj ala al Minhaj 9/213
- D'al Ikhtiyaraat al fuqaha d'Ibn Taymia suivi de Fatwa al Kubra 4/608
- Hashiyat Ibn Abidin 3/238
- Bida'y as Sanaiy 7/72
- Al Bahr ar Raa'iq d'Ibn Najim 5/191
- Fath al Qadir d'Ibn Hammam 5/191
- Hashiyat ad Dussuqi 2/174
- Nihayat al Mahtag 8/15
- Al Mughni 8/354
- Al Fatawa al Kubra 4/608
- Mukhtasir Ibn Kathir 2/144
- Al Jamia li Ahkam al Qur'an 8/150
- Jamia li Ahkam al Qur'an 8/150
- Al Qurtubi 2/253
- Fath al Bari 6/30
- Jamia al Ahkam 8/150
- Hashiyat Ibn Abidin 5/8383, Zila'I 6/110, Muwahib al Jaleel 6/323, Tafa al Majtaj 4/124, al Inna' 4/290, ar Rawda al Bahi 2/371, al Bahr az Zukhar 6/268 et Taj al Arus Sahih al Jamia as Saghir 6321
- Ahkam al Qur'an de Jassas 1/2402
- Voire al Fatha al Rabbani. Tarteeb Masnad al Iman Ahmad ash Shaybani d'Ahmad Abdur Rahman Al Banal 8/128
- Al Mughni by Ibn Qadamah 8/345
- Voire al Mahsool by ar Rasi et Tahqiq by Dr. Taha Jabiraj section 2 of 31
- Al Fatawa al Kubra 4/607
- Voire Fath al Bari 6/105
- Fath al Bari 6/106 vérifié par Ibn Haban et son Sahih et évalué par al Hafiz in Al Fath, il dit qu'il est hasan ou sahih
- Fath al Bari 6/106
- Raconté par Ibn Maja, at Tabarani, al Bahiqi, Sahih al Hakim, reconnu par ath Thahabi, et al Hafiz a dit que sa chaine de narration est Hasan, Voire al Fath al Rabbani 10/95
- Mukhtassir Muslim 1075
- Raconté par al Hakim et al Bahiqi et c'est Sahih. Voire Sahih al Jamia as Sahih 1088
- Sahih al Jamia as Saghir 4305

- Sahih al Jamia as Saghir 4305
- Sahih al Jamia as Saghir 4359
- Silsilah al Aadith as Sahih 10
- Silsilah al Aadith as Sahih 11
- Silsilah al Aadith as Sahih 12
- Al Fatawa al Kubra 4/608
- Al Fatawa al Kubra 4/608
- Al Qurtubi 2/242
- Al Qurtubi 2/242
- Al Fatawa al Kubra 4/608
- Sahih al Jamia al Saghir 3967
- Sahih al Jamia al Saghir 7397
- Nayl al Autar 8/37
- Voire Fath al ‘ Ali al Malik de Sheikh’ Alish 1/390
- Abu Daud et Ahmad et Sahih al Hakim et accepté par ath Thahabi. Voire Fath ar Rabbani 14/45
- AL Fath ar Rabbani 14/8
- Nayl al Autar 7/128
- Nayl al Autar 8/44
- Sharaha Kitab as Sir Faqara 201
- Ahkam al Qur’an by Jassas
- Al Maduna 2/40
- Al Qurtubi 8/100
- Nihayat al Muhtaj 8/58 et Takmila al Majmua 19/28
- Al Mughni 8/414
- Hashiyat Ibn Abidin 3/239
- I’ala as Sinan 12/8
- Rapporté par Mouslim / Al Fath ar Rabbani 14/1
- Al Qrtubi 8/39
- Hashiyat Aah Sharawai et Ibn Qasim sur Tahfa al Mahtaj 9/306
- Al Qurtubi 8/39
- Al Fuayid: 113-114